

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Lundi 6 mai 2013, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder*, conseillère administrative, *MM. Michel Amaudruz, Julien Cart, Jean-François Caruso, M^{mes} Maria Casares, Marie Gobits, M. Jacques Pagan, M^{mes} Martine Sumi, Julide Turgut Bandelier* et *Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 16 avril 2013, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour lundi 6 mai 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. A la session plénière précédente, j'ai été passablement houspillé et même traité de menteur par certains conseillers municipaux au sujet de la pointe de la Jonction. J'ai envoyé au président du Conseil municipal une note écrite que je tiens à votre disposition, Mesdames et Messieurs. Elle relève une série de points, notamment le fait que je ne suis aucunement responsable de cette affaire, bien au contraire – et en disant «aucunement» je pèse mes mots, Madame Klopmann.

Il se trouve qu'un appel à projets devait être lancé par un autre département que le mien et que cela n'a pas été fait. J'entends donc bien remettre les responsabilités des uns et des autres à leur juste place. Par ailleurs, j'insiste une fois de plus sur le fait que la Ville n'est propriétaire d'aucun terrain à la pointe de la Jonction; par conséquent, elle n'a pas à y faire des travaux – c'est à l'Etat de s'en charger.

L'attribution de la buvette devait faire l'objet d'un appel à projets lancé par un autre département que le mien, je le répète, mais cela n'a pas été fait et l'Etat de Genève a attribué l'établissement à une autre association. Cependant, comme je suis tout de même responsable du fonctionnement de la Ville, j'ai fait bloquer cette procédure. Nous devons rencontrer – à bien plaisir, évidemment – l'un des responsables de la direction de l'autre département de la Ville concerné, afin que celui-ci prenne enfin la responsabilité de cette attribution.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M^{me} la conseillère administrative Esther Alder sera absente jusqu'au 21 mai 2013 pour raisons médicales; elle reprendra ensuite progressivement ses activités. M. Sami Kanaan assurera son remplacement et représentera le département de la cohésion sociale et de la solidarité, notamment lors des séances du Conseil administratif, du Conseil municipal et des commissions. Vous avez tous reçu le communiqué de presse que M^{me} Alder nous a envoyé à ce sujet, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Sandrine Salerno nous remercie de bien vouloir l'excuser à la séance d'aujourd'hui, car elle est retenue par le comité de l'Association des communes genevoises (ACG).

Je mentionne encore l'absence de M. Jacques Pagan, qui a été hospitalisé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement!

Je rappelle qu'une séance d'information consacrée à la rémunération des architectes et ingénieurs aura lieu le 28 mai 2013 de 17 h à 21 h – temps de collation compris – ce qui correspond à un jeton de présence. Je prie les conseillères et conseillers municipaux qui ne l'auraient pas déjà fait de confirmer ce soir leur participation auprès de M^{me} la cheffe du Secrétariat Marie-Christine Cabussat.

Vous avez reçu un courrier de M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat en charge du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, concernant l'initiative IN-3 intitulée «Sauvons nos parcs au bord du lac!»

Vers 18 h, nous accueillerons le bureau du Conseil communal de la Ville de Lausanne, qui est l'équivalent du Conseil municipal pour Genève.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui sera renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-307, «Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises!»

En fait, nous avons déjà reçu cette pétition précédemment, mais nous l'avons alors transmise directement à M^{me} Esther Alder. Comme il s'agissait de salubrité autour d'une école, le bureau du Conseil municipal avait décidé de s'en remettre immédiatement à la magistrate pour qu'elle puisse agir. Néanmoins, nous aurions dû renvoyer cette pétition également en commission. C'est ce que nous ferons désormais, si ce cas de figure devait se répéter: d'une part les mesures immédiates, de l'autre le renvoi en commission. Ce soir, nous réparons notre hésitation, mais je rappelle que nous avons cru bien faire en privilégiant la prise de mesures immédiates pour cause d'insalubrité.

4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de 11 crédits pour un montant brut total de 47 056 900 francs, dont à déduire des recettes pour un montant de 1 529 000 francs, soit un montant net de 45 527 900 francs, soit:

- **délibération I: un crédit brut de 42 185 500 francs, complémentaire au crédit de 8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011 (PR-906/II pour la réalisation d'enceintes de fouilles), destiné à la construction et aux aménagements intérieurs de dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève (plusieurs institutions culturelles), dont à déduire la participation de la Codha pour un montant de 779 000 francs, soit un montant net de 41 406 500 francs;**
- **délibérations II et III: deux crédits pour un montant brut total de 3 689 700 francs destinés à la contre-prestation due pour la constitution d'une servitude d'usage exclusive en faveur de la Ville de Genève (MHN) et aux aménagements intérieurs d'un abri de biens culturels (collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences), dont à déduire la subvention de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) de 750 000 francs, soit un montant net de 2 939 700 francs;**
- **délibération IV: un crédit de 451 600 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la FVGLS consacré à la rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard de Saint-Georges 41;**
- **délibérations V à XI: sept crédits pour un total de 730 100 francs destinés au mobilier et matériel d'exploitation ainsi qu'au matériel informatique des dépôts et de l'abri de biens culturels précités.**

Ces 11 crédits concernent des objets situés à la rue du Stand 22 et au boulevard Saint-Georges 41, parcelles N^{os} 99, 100, 101, 102, 3340, 4188 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève, (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève) (PR-972 A)¹.

¹ Proposition, 2480.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction**Rapport de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio.**

La commission des travaux et des constructions s'est réuni le 19 décembre 2012 et le 30 janvier 2013, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 31 octobre 2012 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit chaleureusement remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

Il convient de rappeler que ces dernières années, comme le rappelle la présente proposition soumise au Conseil municipal, le site dit «des Anciens Services industriels» à la Jonction a fait l'objet d'importants travaux de décontamination et de dépollution. Ces travaux sont maintenant terminés, mis à part un complément de dépollution à opérer après la démolition des ultimes constructions qui demeurent sur le site.

La construction de l'«écoquartier», issue du concours d'architecture organisé en 2009-2010, va pouvoir démarrer dès la délivrance des autorisations de construire, dont les requêtes ont été déposées par les différents maîtres d'ouvrage dans le courant de l'année 2011.

Présentation de la proposition

Il faut souligner qu'à terme le projet de mutation sur le site, dit également d'«Artamis», comprendra quelques 300 logements, répartis dans trois immeubles que construiront la Coopérative de l'habitat associatif (Codha), la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et la Coopérative des Rois, des surfaces d'activités et de commerces, un parking souterrain de 300 places à réaliser par la Fondation des parkings et, en sous-sols des bâtiments de la Codha et de la FVGLS, des dépôts et abris de biens culturels pour les collections de différentes institutions culturelles de la Ville de Genève, qui font l'objet, ainsi que leur équipement, de la présente proposition.

Deux demandes de crédit relatives à ce projet ont déjà été traitées par le Conseil municipal: la proposition PR-641, acceptée en avril 2009, pour le financement des études qui sont maintenant arrivées à leurs termes, et la proposition PR-906, acceptée en octobre 2011, pour celui de la dépollution complémentaire du terrain et d'exécution des enceintes de fouilles nécessaires.

Il n'est pas inutile, dans ce contexte particulier, de rappeler clairement que les musées et institutions patrimoniales de la Ville de Genève ont pour mission pre-

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

mière d'assurer la bonne conservation du patrimoine collectif. C'est là la condition sine qua non, comme le rappelle l'exposé des motifs à l'appui de cette proposition, pour permettre aux institutions d'assurer leurs missions d'étude, de recherche et de diffusion des collections auprès des publics par des mises en valeur, des expositions et des actions de médiation. Ce patrimoine s'est enrichi au fil du temps, soit par des donations et des legs de tiers, soit par des acquisitions. La collectivité a donc le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations futures.

Le projet de regrouper les collections de la Ville, à l'instar de ce qui a été fait par d'autres collectivités publiques, a donc été réactivé pour répondre à cet objectif majeur. Il doit permettre de rationaliser les coûts liés aux dispositifs de sécurité, à la régulation et la maîtrise des conditions hygrométriques, à la mise en place d'installations de traitement contre les insectes nuisibles (anoxie, congélation). C'est en décembre 2004 que la décision d'implanter des dépôts pour ces collections a été prise par le Conseil administratif, au moment où il est apparu qu'il fallait engager la dépollution et la décontamination de l'ancien site des SIG à Artamis. Dès lors qu'une excavation sur plusieurs mètres de profondeur en sous-sol devait être réalisée, le Conseil administratif a vu là l'unique opportunité de pouvoir construire ces dépôts pour assurer la conservation de ces biens patrimoniaux à long terme.

On le voit, il s'agit d'un bel enjeu visant à conjuguer un projet architectural et urbanistique, et un projet à forte ambition culturelle.

Séance du 19 décembre 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport de la Ville de Genève, de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, de M. Lionel Bionda, responsable de projet au département des constructions et de l'aménagement, de M. Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie de Genève, de M. Jean-Yves Marin, directeur du Musée d'art et d'histoire de Genève, et de M^{me} Catia da Silva et M. Yves Dreier, représentant le bureau d'architectes Dreier Frenzel, mandataires du projet Ecoquartier de la Jonction

En introduction, M. Pagani explique que la décontamination en profondeur du site de l'ancienne usine à gaz offre une opportunité exceptionnelle de construire des dépôts sous le futur quartier du Carré Vert. Il a lui-même fait le tour des dépôts où sont entreposées actuellement des collections patrimoniales municipales. Il en est ressorti convaincu que la construction d'un dépôt impor-

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

tant est essentielle. Il en veut pour preuve la teneur des débats qui ont animé le Conseil municipal, lorsqu'il a fallu se résoudre à entreposer aux Ports-Francs les collections du Musée d'ethnographie (MEG). La construction de ces nouveaux dépôts permettrait de rapatrier ces collections et d'autres encore, actuellement disséminées dans plusieurs dépôts privés, et donc de les regrouper. Mandaté par le département de la culture et du sport et par le Conseil municipal pour conduire les études, le département des constructions et de l'aménagement est en mesure de présenter la présente demande de crédit de réalisation. M. Pagani souligne que l'un des enjeux de ce projet est en lien avec le logement, car au-dessus des dépôts reposera un bâtiment de 300 habitations, au bénéfice de la coopérative Codha.

M. Kanaan rappelle quant à lui que, depuis son entrée en fonction, il a pu se rendre compte de l'ampleur et de l'importance des collections patrimoniales que détient la Ville de Genève. En effet, hormis les collections de la Bibliothèque de Genève (BGE) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC), le patrimoine de la Ville est constitué notamment de dons et de legs. Il s'agit là d'une particularité genevoise qui n'est pas sans jouer un rôle dans la richesse qualitative des collections. L'une des règles des donations consiste à ce que la collectivité en prenne soin et les valorise. A titre personnel, M. Kanaan préférerait présenter des demandes de crédits qui soulignent l'effort de valorisation, c'est-à-dire des rénovations de musée ou des projets de construction, par exemple le projet récent portant sur la Bibliothèque de Genève, mais il importe aussi d'investir pour que le patrimoine soit conservé comme il le mérite, ce qui n'a pas toujours été le cas.

S'agissant des coûts, il convient que l'investissement demandé pour ces dépôts municipaux est important, mais il rappelle que la Ville doit actuellement payer 1,5 million de francs par an pour louer des dépôts privés. Ces coûts importants s'expliquent aussi bien par l'évolution des normes de conservation que par les normes de sécurité et les exigences des assurances. Ainsi, il ressort des comparaisons de prix public/privé, présentées en séance plénière, que la facture des dépôts au Carré Vert n'est pas démesurée. Par rapport à d'autres institutions publiques semblables, le coût du projet genevois est dans une norme représentative. Par exemple, les dépôts du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à Marseille coûtent 3600 francs au mètre carré. Ceux de Genève coûtent 3900 francs, comme les Archives nationales de France. S'agissant de la situation des dépôts au centre-ville, profiter de l'opportunité de l'ancien site d'Artamis présente nombre d'avantages: la proximité du MEG est confortable au moment où l'on procède aux inventaires; la faible distance avec les locaux du Musée d'art et d'histoire (MAH) représente un atout énorme. S'agissant de l'éventualité de réaliser des dépôts plus loin, hors des frontières communales, M. Kanaan rappelle la rareté des terrains disponibles, les problèmes de zones et le prix.

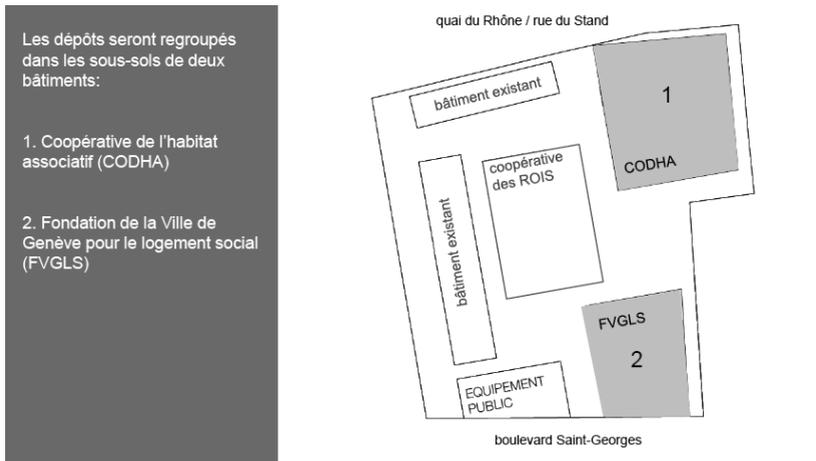
Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

M^{me} Charollais résume quant à elle le contenu des onze arrêtés de la proposition PR-972 comme suit:

Délibération 1 :	Délibérations 2 et 3 :	Délibération 4 :	Délibérations 5 à 11 :
Un crédit net de <u>41 406 500</u> francs, destiné à la construction de dépôts pour biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève.	Deux crédits pour un total net de <u>2 939 700</u> francs, destinés à la contre-prestation due pour la servitude d'usage en faveur de la Ville de Genève et aux aménagements intérieurs d'un abri pour biens culturels.	Un crédit de <u>451 600</u> francs, destiné à une subvention d'investissement octroyée à la FVGLS consacré à la rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard de Saint-Georges 41.	Sept crédits pour un total de <u>730 100</u> francs, destinés au mobilier et matériel d'exploitation ainsi qu'au matériel informatique des dépôts et de l'abri pour biens culturels précités.

puis inscrit le projet dans le contexte général, à savoir un quartier dans lequel on construit aussi des dépôts. Pour mémoire, le Conseil municipal a été sollicité précédemment pour les crédits d'étude, l'approbation du plan localisé de quartier (PLQ), les droits de superficie accordés à la Codha et à la FVGLS, ainsi que les crédits de travaux de dépollution, jusqu'au plus récent qui a permis de compléter le travail de décontamination jusque sous le bâtiment actuel de la Direction générale de la mobilité (DGM) et de réaliser l'enceinte de fouille des dépôts. Ces derniers seront situés sous les futurs bâtiments de la Codha et de la FVGLS. L'espace principal, situé au-dessous de la dalle du bâtiment de la Codha, sera construit sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Genève qui cédera ensuite la place à la Codha pour qu'elle élève son immeuble, en application de son droit de superficie. Le deuxième est intégré au projet de la FVGLS. Le dépôt principal n'étant pas assez grand pour accueillir toutes les collections, il a été décidé d'en aménager sous le bâtiment de la FVGLS, muni d'un dispositif de sécurité moins important, pour abriter les collections du Musée d'histoire naturelle.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction



Le projet de la FVGLS devrait débuter dès janvier 2013, une fois terminées les enceintes de fouille. Quant au chantier de la Codha, il pourra démarrer en août 2014 avec la construction des dépôts, dont les autorisations ont été délivrées en décembre 2012. Auparavant, il faudra procéder à l'assainissement et au désamiantage du bâtiment de la DGM, puis à sa démolition. En juillet 2013 commenceront les travaux de creusement de l'enceinte de fouille des dépôts, comprenant les opérations de dépollution complémentaire, dont le crédit a déjà été voté par le Conseil municipal.

M^{me} Koelliker quant à elle présente les institutions culturelles et les collections qui bénéficieront des dépôts patrimoniaux.

Musée d'art et d'histoire:

- Plus d'1 million d'objets
- 8'000 tableaux et sculptures
- 25'000 dessins
- 350'000 estampes
- 70'000 pièces archéologiques
- 100'000 pièces de numismatique
- 15 à 18'000 pièces d'horlogerie et d'émaillerie
- Collection de pastels du 18^e siècle unique au monde. Seul musée encyclopédique de Suisse.

Musée de l'Ariana:

- 22'000 objets en céramique
- 2'500 pièces de verre
- 340 vitraux
- Seule institution européenne dédiée aux arts du feu sans être liée à une manufacture.

Fonds municipal d'art contemporain:

- Près de 2'000 œuvres, (270 sises dans l'espace public).

Musée d'ethnographie:

- 76'000 objets des 5 continents
- 2'300 instruments de musique, archives internationales de musique populaire avec 15'000 disques
- 300'000 documents d'anthropologie visuelle et de l'iconographie. 2^{ème} collection de Suisse.

Bibliothèque de Genève:

- 2 millions d'ouvrages,
- 100'000 affiches, 25'000 cartes anciennes,
- Fonds patrimonial d'importance mondiale avec l'Institut et Musée Voltaire, 3 millions de pièces au Centre d'iconographie genevoise, important fonds de partitions à la bibliothèque musicale.

Musée d'histoire naturelle:

- Important patrimoine naturel
- Base de recherche internationale.

Musée d'histoire des sciences:

- Instruments scientifiques des savants genevois du 17^e au 19^e siècle.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Le projet remonte à 2002, année du cambriolage du Musée de l'horlogerie, qui a entraîné sa fermeture. Les assureurs ont alors inspecté les institutions muséales de la Ville de Genève et leurs dépôts, puis présenté des exigences en termes de travaux, de changements d'emplacement, de mesures de sécurité, ainsi que l'intervention de polices privées pour ouvrir et fermer les accès aux collections. Ce personnel externe coûte aujourd'hui à la Ville 500 000 francs par an. En outre, la place vient à manquer dans les dépôts existants dont certains approchent même de la saturation, au point qu'il faudra bientôt commencer à entasser les collections, ce qui va affecter les conditions de leur conservation et leur valorisation. Les collections de publications de la Bibliothèque de Genève augmentent de 1 kilomètre linéaire par an, soit 100 mètres carrés, ce qui n'est plus gérable. Les professions muséales évoluent également. Les conservateurs traditionnels sont maintenant aidés de spécialistes en conditionnement et en protection des collections patrimoniales. C'est dans ce contexte que, depuis 2002, le MAH a dû déménager les collections stockées dans des conditions inadéquates. Aujourd'hui, il loue 3100 mètres carrés de dépôts pour un montant de 787 000 francs. La surface totale louée, pour l'ensemble des institutions, est de plus de 7700 mètres carrés, dont seuls 5300 sont sécurisés et seuls 2000 correctement climatisés. Les dépôts des Ports-Francis, où sont stockées les collections du MEG, ne sont pas climatisés. M^{me} Koelliker relève au passage que les surfaces sous l'écoquartier offriront près de 10 000 mètres carrés. C'est plus que ce dont on dispose actuellement, mais, dans l'idéal, le département de la culture et du sport avait estimé ses besoins à 18 000 mètres carrés.

M^{me} Koelliker souligne encore que la Ville de Genève souhaitait rationaliser la gestion quotidienne des collections patrimoniales, en les regroupant. La municipalité avait alors envisagé la possibilité d'acquérir un bâtiment de dépôts, mais les assureurs ont exigé que les collections soient conservées en sous-sol. La solution du site du Carré Vert, creusé en profondeur dans le cadre de la dépollution, s'est donc imposée comme une opportunité à saisir. Outre la sécurité, l'avantage de ces dépôts en sous-sol est qu'ils seront situés au centre-ville, ce qui facilitera le travail des chercheurs, des conservateurs et des commissaires d'exposition qui ont besoin d'accéder aux dépôts plusieurs fois par semaine.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Economies pour la Ville : 1'500'000 francs par an

<ul style="list-style-type: none"> MAH, MEG, FMAC et BGE jouent actuellement des dépôts présentant des conditions de conservation variables auprès des tiers pour un montant de 1,5 million par année; Ces baux commerciaux sont sujets à des adaptations, les coûts, à la charge des institutions connaissent une relative croissance; MEG : Les dépôts actuels aux Ports Francs ne répondent pas aux normes internationales de conservation. 	<u>SURFACES LOUEES</u>			<u>SURFACES ECOQUARTIER PR-972</u>	
	institution	surface/m2	loyer annuel	surfaces PR-972	gain de surface/m2
	MHN	382	39'500.-	811	429
	MEG	3220	503'100.-	2439	-781
	FMAC	322	84'000.-	519	197
	MAH	3100	787'000.-	4681	1581
	BGE	620	135'700.-	1152	532
	ARIANA	0	0	395	395
	TOTAUX	7713	1'549'300.-	9997	2284
		5'300m2 sont sécurisés		Locaux communs : 652 m2	
	2'000 m2 sont climatisés		Locaux gardiens/sécurité : 107 m2		

M. Marin ajoute que la qualité d'un musée tient à la richesse et à la diversité de ses collections. Il importe de disposer de réserves dans lesquelles on peut puiser pour renouveler les expositions. Il souligne l'importance, à Genève, des collections constituées de dons et de legs qui font la richesse du MAH, et son corollaire, le devoir de conservation de ces mêmes biens accordés en dons qui incombe à la collectivité. Sans ce devoir, dont a bénéficié par exemple la salle de l'Escalade, le MAH ne détiendrait pas l'une des meilleures collections européennes d'armements. La préservation des collections d'horlogerie, de mobilier, de textiles et de beaux-arts est donc une préoccupation majeure. Les mauvaises conditions passées ont infligé des dommages irréversibles à des objets. La restauration coûte également cher, comme en témoigne celle du retable de Konrad Witz. M. Marin relève l'intérêt que portent aux collections du MAH les chercheurs du monde entier. Certaines pièces intéressent également les commissaires d'exposition. Le MAH sera ainsi le prêteur principal de la rétrospective Vallotton qui se prépare au Grand Palais de Paris.

M. Wastiau rappelle, quant à lui, que les collections du MEG ont commencé à affluer au boulevard Carl-Vogt dès 1939, puis ont doublé en volume en 60 ans. Elles étaient mal conservées dans le galetas ou les caves. En 2002, il a été décidé de les mettre à l'abri aux Ports-Francs en attendant la réalisation de dépôts sous le Carré Vert. Il rappelle qu'au moment de lancer le projet du nouveau MEG, le projet sous Artamis était déjà en route. Il fait observer que les conditions de conservation aux Ports-Francs sont loin d'être optimales. Il y a certes eu des travaux pour renforcer la sécurité des lieux, mais du point de vue climatique, les

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

dépôts connaissent des variations de températures de 1 à 36 degrés et des variations d'humidité relative entre 15% et 60%, alors que les normes de températures tolèrent des variations de 4° et que l'humidité relative doit être de 45-55%. Il pointe la vétusté des installations et l'inadéquation des systèmes de chauffage et signale la présence de mites, due au manque d'étanchéité des gaines techniques. Depuis dix ans, c'est seulement en 2012 qu'on a réussi à avoir un été sans bestioles.

M. Dreier présente le projet de réalisation dont il est le concepteur. Les dépôts sous l'immeuble de la Codha abriteront les collections du MAH, du MEG, de la BGE, du FMAC et du Centre d'iconographie genevoise (CIG). Il s'attarde sur les accès camions depuis la rue du Stand, et sur les sas de sécurité, situés au rez-de-chaussée, ainsi que sur les 5 escaliers de secours. Aux niveaux inférieurs, il souligne le parcours en forme de H qui permet de rationaliser au mieux les circulations et l'utilisation de l'espace, ainsi que les vides sanitaires qui recouvrent tout le périmètre de l'ensemble, y compris en dessous du dernier niveau descendant. Il signale que la température sera tempérée dès le niveau -2, alors qu'elle sera plus froide au niveau -1. Le bâtiment de la FVGLS accueillera un abri de biens appartenant au Musée d'histoire naturelle et au Musée d'histoire des sciences. Comme le premier ouvrage, ces dépôts disposeront d'un accès par camion depuis le boulevard Saint-Georges.

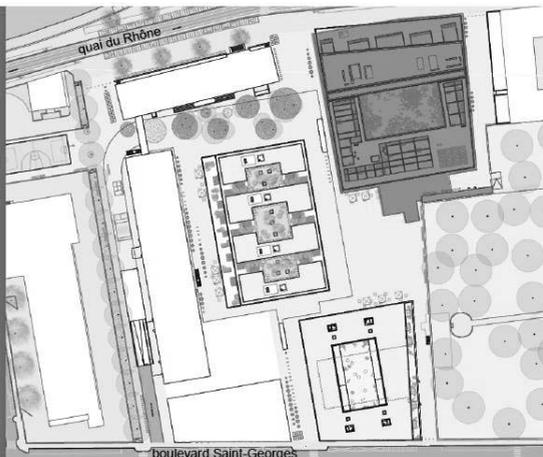
DESRIPTIF DES OUVRAGES

Dépôts patrimoniaux, rue du Stand

Les dépôts patrimoniaux seront situés sous l'immeuble de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA).

Ils accueilleront les collections des institutions suivantes:

- Musée d'art et d'histoire
- Musée Ariana
- Musée d'ethnographie
- Bibliothèque de Genève
- Centre d'iconographie genevois
- Fonds municipal d'art contemporain

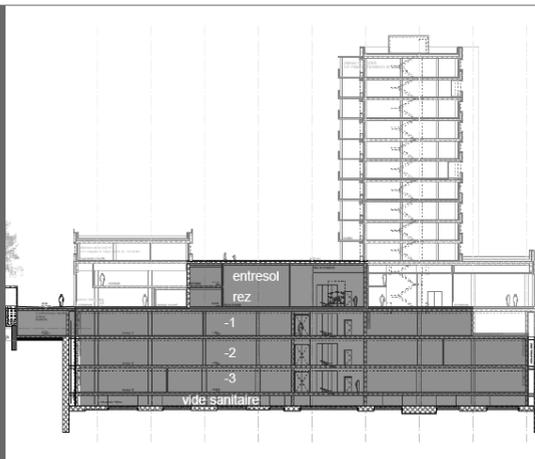


Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

DESCRIPTIF DES OUVRAGES

Coupe des dépôts patrimoniaux

- Plus de 10'000m² répartis sur 5 étages, dont 3 enterrés
- Entresol: salle de travail et de consultation, MEG
- Rez-de-chaussée: loge de sécurité, sas de contrôle d'accès des biens et des personnes, vestiaires du personnel, local de stockage pour très grands objets (MAH)
- -1 : MEG, BGE, FMAC, local technique
- -2 : MAH, Ariana
- -3 : BGE, FMAC, MAH
- Vide sanitaire



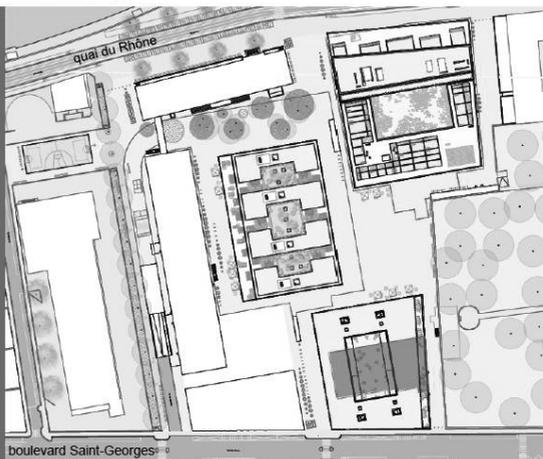
DESCRIPTIF DES OUVRAGES

Abri pour biens culturels, boulevard Saint-Georges

L'abri pour biens culturels sera situé sous l'immeuble de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Il accueillera les collections des institutions suivantes:

- Musée d'histoire naturelle
- Musée d'histoire des sciences

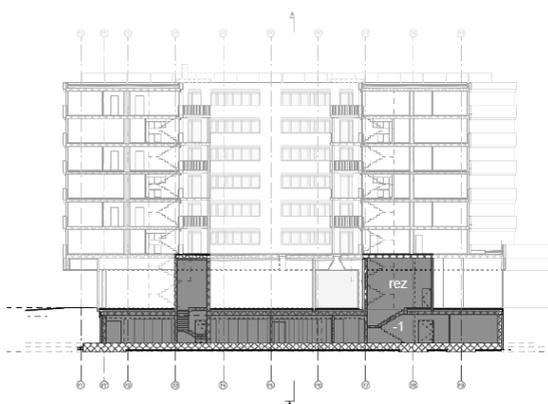


Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

DESCRIPTIF DES OUVRAGES

Coupe de l'abri pour biens culturels

- 811m² répartis sur 2 étages, dont 1 enterré
- Rez-de-chaussée: entrée, sas de déchargement, local de consultation
- -1 : zone sèche MHN, dépôt Musée d'histoire des sciences



Enfin, M^{me} Charollais expose le concept énergétique de ces équipements, qui est conforme à la stratégie d'ensemble de l'écoquartier, puis le système de sécurité, composé d'éléments de haute performance de détection et de surveillance.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE ET SÉCURITÉ

Objectifs et descriptif technique

Intégration dans un Ecoquartier « 100% renouvelable et 0 émission de CO₂ »:

- Enveloppe thermique équivalente au standard Minergie.
- Pompe à chaleur réversible pour la production de chaleur et de froid (elle puisera 70% de son énergie dans l'eau du Rhône).
- Conditions climatiques des dépôts maintenues au moyen d'un système de ventilation double flux avec traitement d'air.
- Installations techniques de chauffage et de conditionnement d'air conçues pour maintenir des conditions climatiques performantes et favorables aux stockages des œuvres dans une enceinte étanche.
- Luminaires choisis selon performances Minergie.

Système de haute sécurité:

- Détection anti-intrusion électronique.
- Surveillance intérieure et périphérique.
- Accès par système électronique + contrôle par de agents de sécurité (loge).
- Détection incendie totale.
- Système de vidéo surveillance.
- Surveillance alarme technique (détection infiltration d'eau, hygrométrie, température, ventilation...).

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction*Questions des commissaires*

Un commissaire évoque l'économie escomptée de 1,5 million et se demande si ce montant tient compte de la somme de plus de 600 000 francs que ce projet engendrera en coûts de fonctionnement, notamment en frais de personnel. M. Kanaan répond que le projet suppose l'engagement de trois postes de surveillance et d'un demi-poste pour l'entretien, auxquels il faut ajouter le montant des fluides. Il espère vivement que l'estimation des coûts de fonctionnement sera inférieure à celle mentionnée dans la demande de crédit. Une réforme sur le fonctionnement, la surveillance et la logistique des musées est en cours. Un audit a été lancé sur la problématique de la sécurité, afin d'estimer s'il serait plus avantageux de disposer d'une centrale d'alarme unique fonctionnant 24h/24h. L'idée serait d'économiser sur le recours aux polices privées.

Ce même commissaire s'étonne que des dépôts soient prévus au Carré Vert pour la BGE, alors qu'il y avait aussi un volet conservation dans le projet refusé par le Conseil municipal. M^{me} Koelliker explique que le projet prévoyait de déplacer au Carré Vert les collections de la BGE pendant le chantier d'agrandissement de celle-ci, puis d'attribuer au MAH les surfaces libérées une fois ledit chantier terminé, de sorte à laisser au MAH une marge de place. M. Wastiau complète en relevant que son institution occupera 700 mètres carrés en moins qu'aux Ports-Francis, en raison d'une meilleure rationalisation de l'espace et des techniques de compactage. Le travail de compactage a d'ailleurs déjà commencé au MEG, ce qui a permis d'économiser 20% de la surface anciennement occupée.

MM. Pagani et Kanaan soulignent tous deux que le projet des dépôts patrimoniaux a été retenu par la Commission des investissements du Conseil administratif.

Ce commissaire s'étonne que la Ville n'ait pas trouvé un seul assureur prêt à assurer les risques d'un dépôt réalisé en surface. M^{me} Koelliker répond qu'elle a consulté la Winterthur qui est l'actuel assureur de la Ville, dont les responsables ont préavisé favorablement le projet d'un lieu de stockage centralisé, à condition qu'il soit construit en sous-sol. Elle reconnaît que les assurances semblent se montrer particulièrement exigeantes en Suisse, car le MuCEM et les Archives nationales de France construisent leurs dépôts en surface. M. Kanaan précise qu'au MuCEM, les objets les plus précieux sont conservés en sous-sol. A son avis, les assureurs feraient grimper les prix si le dépôt était construit hors-sol. M. Marin intervient pour signaler que la valeur des collections municipales est de plusieurs centaines de millions, voire de plusieurs milliards. Rien que les œuvres les plus chères du MAH seraient cotées à environ 1 milliard suivant les fluctuations du marché. Il paraît évident aujourd'hui que les collections patrimoniales doivent être conservées dans de véritables bunkers.

M. Kanaan rappelle quant à lui que la Ville a l'opportunité, donnée d'office, de construire des dépôts enterrés dans une enceinte existante. Cela joue son rôle

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

au moment d'estimer le coût du projet. Il souligne les avantages pratiques de disposer d'un dépôt au centre-ville et insiste sur la nécessité de disposer de locaux sécurisés, protégeant aussi bien contre le vol que contre les dégradations. Certes, le coût du projet est important, mais il se dit toutefois convaincu que si l'on continue à bricoler, il faudra en payer le prix, en termes financiers et en termes d'état des collections. A la question de savoir si le coût d'un projet hors-sol a été estimé par la Ville de Genève, M^{me} Charollais répond qu'il n'était pas envisageable d'estimer le coût d'un projet qui n'a pas existé. Elle tient à confirmer, cependant, qu'il est plus facile de garantir en sous-sol le maintien de bonnes conditions de sécurité et de conservation qu'en surface où il faudrait faire des travaux conséquents pour retrouver ces conditions, sans parler des problèmes d'esthétique qu'il faudrait gérer avec un bunker en surface.

A une demande de précision d'un autre commissaire, il sera répondu par écrit au sujet de la différence entre la surface de plancher (près de 18 000 m²) et la surface utile (moins de 10 000 m²). M. Kanaan explique qu'avec une surface utile de 10 000 m², la Ville disposera d'une marge d'environ 3000 m² pendant une période de 20-30 ans. La surface utile de 18 000 m², espérée par le département, aurait permis de tenir plus de 50 ans. Ce même commissaire souhaite savoir pourquoi on a renoncé à construire des dépôts pour le MEG sous le nouvel ouvrage de Carl-Vogt. M. Pagani rappelle qu'il y avait des risques de toucher la nappe phréatique en creusant plus bas.

Un autre commissaire souhaite savoir de quelle manière le Canton de Genève participe à ce projet. M^{me} Charollais répond que la Ville de Genève et l'Etat se sont partagé le périmètre. La Ville est maîtresse des parcelles où prennent place les bâtiments de la Codha et de la FVGLS, ainsi que l'équipement public qui longe le boulevard Saint-Georges. L'Etat a financé sa part de l'assainissement, de la dépollution du site et de la démolition du bâtiment de la DGM. Ce même commissaire se demande si d'autres valorisations peuvent être faites, en dehors de l'économie de 1,5 million, déjà mentionnée, en tenant compte des logements, des places de stationnement et des dépôts. Il désire connaître également l'échelonnement dans le temps, étape par étape, de l'investissement demandé. M. Pagani précise que les investissements des années suivantes dépendront en grande partie des autorisations de construire. Il faudra aussi tenir compte des arrêts de chantier. Celui du bastion Saint-Antoine devrait dépasser les six mois accordés précédemment par les autorités. Celui de l'Alhambra se dirige dans le même sens.

Un commissaire s'interroge sur la valeur des objets et des collections qui seront stockées dans les dépôts du Carré Vert. M. Kanaan renvoie aux propos précédents de M. Marin et réaffirme que la valeur de l'art est fluctuante et définie par un marché. La valeur intrinsèque n'est pas chiffrable. Ce même commissaire souhaite savoir comment ont été évalués les risques auxquels pourraient être exposées les collections abritées dans les dépôts du Carré Vert, vu la proximité du

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Rhône notamment. M^{me} Charollais répond que le risque de vol n'a pas été évalué, mais que les mesures de sécurité sont les mêmes pour un dépôt central que pour un petit dépôt abritant quelques pièces. Elle mentionne les différents systèmes de détection et de surveillance destinés à se prémunir contre les effractions. S'agissant des risques naturels, des évaluations précises sur les risques d'eau ont déterminé la mise en place de systèmes de détection adéquats. Il sera aussi possible aux techniciens d'accéder aux vides sanitaires afin de localiser les lieux précis des infiltrations. La crue millénaire du Rhône a été prise en compte en rehaussant les accès, de sorte à permettre l'évacuation des collections dans un temps raisonnable. Des mesures d'isolation ont aussi été prises pour détecter et éviter les infiltrations provenant de l'intérieur de l'immeuble, ainsi que les infiltrations d'eau provenant d'une intervention des pompiers. Des mesures existent pour assurer la résistance de la structure des dépôts et éviter son effondrement, de même que des mesures protégeant les lieux et les collections contre des substances polluantes. L'analyse des risques est complète et les mesures prévues pour y répondre sont raisonnables. Toutes les garanties sont données pour assurer la conservation des collections patrimoniales dans des conditions optimales. M. Pagani rappelle que la Ville mène une politique de revalorisation de ses musées. Dans ce cadre, il est impératif de conserver les collections patrimoniales dans de bonnes conditions et d'assurer leur utilisation par les chercheurs et les conservateurs.

Un commissaire souhaiterait savoir combien de temps la surface utile de 10 000 m² permettra à la Ville de tenir sans présenter une nouvelle demande de crédit pour des dépôts patrimoniaux. M. Kanaan répond que la construction de ces dépôts s'accompagne d'une politique d'acquisition plus méthodique, plus sélective. Il y a eu des époques où les institutions acceptaient tout. Cela n'est plus possible aujourd'hui. Lui-même présentera au Conseil administratif une directive qui conditionnera l'acceptation des legs au profil et aux priorités des institutions. Il revient par ailleurs sur l'échec du projet de rénovation de la BGE et annonce qu'il présentera un nouveau projet, plus modeste, qui tiendra aussi compte de la place disponible plus réduite du Carré Vert. M. Marin explique une nouvelle fois que les dons sont aujourd'hui moins fréquents que par le passé. Les objets de valeur eux-mêmes sont plus rares. Les musées ont aussi tendance à être plus sélectifs. Sur insistance de ce commissaire, M^{me} Koelliker et M. Kanaan estiment qu'avec ces nouveaux dépôts, on peut être tranquille pendant au moins 20 ans. Un autre commissaire s'interroge sur les raisons pour lesquelles les bâtiments de la Codha et de la FVGLS ont des hauteurs différentes. M^{me} Charollais répond qu'ils ont des formes différentes, mais que leurs droits à bâtir sont équivalents.

Un autre commissaire souhaiterait savoir pourquoi la Codha verse une participation financière et comment celle-ci a été établie, et pourquoi la FVGLS ne participe pas. Il désire également une explication sur les terrassements à 3,7 millions et s'étonne aussi du coût des installations de stockage estimées à 2,8 millions. S'agissant de la première question, M^{me} Charollais explique que,

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

pour les dépôts sous la Codha, la Ville agit en tant que maître d'ouvrage et constructeur. Elle livre ensuite à la Codha la dalle du rez-de-chaussée de son immeuble. La logique qui a été suivie pour les dépôts sous la FVGLS est différente. C'est la fondation qui construit l'immeuble et le sous-sol, puis en cède une partie à la Ville en droit d'usage, qui en aménage l'intérieur. Dans les deux cas, la Ville reste propriétaire du sol.

Un autre commissaire relève encore que l'investissement demandé n'est pas de 47 millions, mais de 58 millions, en tenant compte des documents annexés à la proposition, mais peut accepter que l'enjeu en vaille la peine si les collections à conserver valent des milliards. Il fait toutefois part de son insatisfaction devant le caractère indigeste du document que constitue la proposition PR-972. Une synthèse serait, selon lui, la bienvenue pour permettre aux membres de la commission de comprendre les enjeux du projet et de le trouver sympathique. M. Kanaan abonde dans le sens de l'orateur et est aussi d'avis qu'il faut améliorer la qualité de la communication avec les conseillers municipaux. Il est d'accord sur la pertinence d'un résumé stratégique qui permettrait de mettre l'accent sur le sens politique d'un projet. M. Marin est d'avis que la question du coût de ces dépôts, mais aussi celle de la préservation des collections, n'est pas une affaire d'argent, mais d'identité. Un fer de lance de l'Escalade pourrait être coté sur le marché comme un objet du début du XVII^e siècle et vendu 5000 francs, pourtant, pour un Genevois, cet objet a une valeur inestimable. Le retable de Konrad Witz vaudrait peut-être 40-50 millions sur le marché. Pour les Suisses, cet objet n'a pas de prix.

Ce commissaire souhaite savoir quelles lois sont applicables en matière de conservation du patrimoine. M. Kanaan évoque les recommandations du Conseil international des musées (ICOM). M. Marin mentionne également la loi fédérale sur la protection des biens culturels (2005). Sur insistance de ce commissaire, M. Marin estime que les conditions proposées par le projet du Carré Vert permettront de conserver les collections dans de bonnes conditions pendant environ 100 ans. Ce commissaire suggère l'idée d'un musée dont la mission consisterait à conserver et présenter les objets des dépôts, de sorte à permettre au public de se rendre compte de l'utilité de la conservation du patrimoine. M. Kanaan défend l'idée d'un travail dynamique sur les expositions permanentes.

Ce commissaire demande encore une explication du contenu de la délibération II, article premier. M^{me} Charollais répond que cette délibération fait allusion au financement de la servitude d'usage que la FVGLS accorderait à la Ville pour les dépôts qui seront construits dans le souterrain de son immeuble. Le montant indiqué concerne le coût des murs.

Un commissaire s'enquiert de la possibilité de remettre en vente certains objets reçus en don qui ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier. M. Kanaan reconnaît que la question est légitime, mais le principe veut qu'un

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

bien remis à la collectivité est inaliénable. C'est un principe important qui garantit à de futurs donateurs que leurs biens ne seront pas remis en circulation. Il n'exclut pas que la Ville puisse éliminer certains objets, mais c'est une pratique qui doit rester marginale. En tous cas, il exclut que ces objets soient remis en vente. Par contre, il est favorable à améliorer le système de circulation des œuvres entre musées. Ce commissaire demande alors s'il serait possible de revendre des objets qui n'appartiennent pas à des legs et qui n'ont plus de pertinence en tant que patrimoine. M. Marin plaide pour la modestie générationnelle. Il rappelle que beaucoup de grandes fresques du XIX^e ont été détruites au XX^e, alors que ces œuvres, aujourd'hui exposées au Musée d'Orsay, attirent les foules. La mission d'un directeur de musée est d'acquérir ce qu'il faut acquérir sans que cela coûte cher à la collectivité. Les directeurs et les conservateurs sont là pour choisir, mais pas pour dicter ce qui aura de la valeur dans 80 ou 150 ans. M. Kanaan suggère à la commission de visiter certains dépôts actuels du MAH.

Un commissaire s'étonne du nombre de cages d'escaliers qui se monte à 5 et se dit qu'il serait possible d'économiser sur ce plan. M. Dreier répond que ces escaliers sont disposés en fonction de leur distance et fonctionnent comme chemins de fuite. Ce même commissaire demande si l'Association des communes genevoises participe à ce projet. M. Kanaan répond qu'il travaille activement à changer la donne en matière de partenariat public vis-à-vis des institutions culturelles majeures. Une discussion stratégique est notamment en cours avec le Canton. S'agissant des communes, il rappelle que, par le passé, le Fonds intercommunal a participé au financement de la construction du MEG et qu'il participe au fonctionnement du Grand Théâtre à hauteur de 2,5 millions de francs. Cependant, le fonds est doté de seulement 14 millions par an, et il est sollicité aussi par d'autres communes. La Ville va solliciter le fonds pour la Nouvelle Comédie, mais pas pour ce projet.

Ce même commissaire demande s'il serait envisageable de louer à des tiers les surfaces non utilisées des dépôts. M. Marin répond que le MAH compte sur le solde d'espace pour stocker les objets qui devront être retirés du musée pendant les futurs travaux d'agrandissement. Il s'agit de 7000 objets.

Discussion et suite des travaux

Dans l'intervalle, il a été répondu aux questions des commissaires par écrit. Des plans ont également été fournis aux membres de la commission qui ne peuvent être reproduits de manière lisible dans le présent rapport, mais qui peuvent être consultés auprès des membres de la commission des travaux et des constructions.

A la question de la différence entre la surface de plancher (près de 18 000 m²) et la surface utile (moins de 10 000 m²), il est relevé que les surfaces utiles repré-

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

sentent 9945 m², la surface de plancher, 17 769 m² (SIA 416), soit une différence de 7824 m². Ce qui trouve son explication dans:

- le vide sanitaire sur tout le pourtour du bâtiment (partie non accessible de l'enceinte de fouilles) est compté à chaque étage. Il représente env. 766 m²;
- le vide sanitaire horizontal sous le bâtiment est compté également (4218 m²);
- les circulations (2232 m²);
- pour le reste il s'agit des murs (608 m²).

Soit un total de 7824 m².

Il faut également relever que la part de la Ville de Genève sur le site s'élève globalement à environ 120 millions, sur un total d'environ 305 millions, soit environ 40%, travaux d'assainissement compris (pour cette part, la répartition financière est issue d'une décision de la Confédération et il n'y a donc pas de marge de manœuvre). Si l'on exclut la part d'assainissement et les travaux préparatoires, la part de la Ville de Genève s'élève à environ 80 millions, sur un total de 220, soit environ 35%. On peut donc noter qu'une part prépondérante des investissements sur ce site est assumée par des tiers constructeurs et que seuls restent à la charge de la Ville de Genève les équipements et infrastructures publics (espaces de quartier, dépôts pour les biens culturels), les espaces publics étant partagés. Pour ce qui concerne les retours et les rendements de ces investissements, le fait que les investissements à la charge de la Ville de Genève concernent des équipements et infrastructures publiques explique qu'il n'y a pas de rentabilité importante. Les rentrées financières attendues se résument donc à la perception des rentes foncières versées par les deux bénéficiaires des droits de superficie accordés par la Ville de Genève, soit la FVGLS et la Codha.

Les rentes sont calculées au prorata des droits à bâtir réalisés par chaque partenaire et tiennent compte des efforts fournis par les superficiaires au niveau des abaissements des loyers et des prestations fournies dans le domaine du développement durable. Les rentes ne sont pas encore fixées définitivement et devront être validées par l'Office du logement, dans le cadre de l'acceptation des plans financiers. A ce stade, les montants pris en compte sont les suivants:

- FVGLS: rente entre 175 000 francs et 200 000 francs annuelle;
- Codha: rente entre 235 000 francs et 280 000 francs annuelle.

Ces chiffres se cumulent avec ceux annoncés par le département de la culture et du sport dans le sens des économies réalisées sur des locations de surfaces de dépôts à des tiers.

Concernant le calcul de la participation financière de la Codha, un tableau de répartitions entre la Codha et la Ville de Genève a été finalisé le 16 septembre 2011, sur la base d'une logique d'interdépendance: qu'est-ce que la Codha aurait

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

dû dépenser si les dépôts n'existaient pas? D'une manière générale, pour la répartition du gros œuvre 1, tout ce qui est en dessous de l'étanchéité sur rez est compté pour la Ville de Genève et tout ce qui est en dessus l'est pour la Codha. Ensuite, des répartitions croisées (50/50 ou 1/3 et 2/3) sont appliquées sur les cas plus complexes. Sur ce principe de base, divers éléments structurels, d'étanchéité et de canalisation ont été répartis. Par exemple, dalles sur rez et sur sous-sol, piliers au rez et au sous-sol 1, descente de noyaux de contre-ventement, le radier entre autres.

Concernant le calcul de la participation financière à la FVGLS, le Musée d'histoire naturelle (MHN) faisant partie intégrante du bâtiment de la FVGLS, la Ville de Genève et la FVGLS ont établi une convention pour la contre-prestation due pour la construction d'une servitude d'usage exclusif en faveur de la Ville de Genève, le 20 août 2012, qui définit que la FVGLS s'engage à prendre en charge 40% du coût de construction du CFC 211 relatif à la construction de l'abri MHN. De ce fait, la Ville de Genève remboursera 60% du coût de ces travaux à la FVGLS lors du rachat de la servitude d'usage exclusif. Le montant du CFC 211 est estimé actuellement à 1 299 606 francs TTC, 60% de ces travaux correspondent à 779 764 francs TTC. Les 40% pris par la FVGLS correspondent à ce qui aurait été nécessaire de construire si le MHN n'était pas là.

Concernant le coût des terrassements, le montant de 3 716 500 francs est intégré aux travaux préparatoires (crédit 1 – CFC1 – 9 380 600 francs).

Concernant le coût des installations de stockage, l'ensemble du mobilier est réparti en deux groupes:

1. Mobilier = 535 200 francs (crédits V à X)

Le groupe mobilier représente le petit mobilier de travail comme des tables sur roulettes ou rabattables et éléments de stockage spécial.

2. Étagères = 2 865 300 francs (dans crédit I)

Le groupe des étagères représente les étagères fixes et mobiles qui serviront à stocker d'une façon très dense et rationnelle les collections. Les étagères mobiles, plus connues sous le nom de compactus, représentent la plus grosse tranche des besoins mais d'autres types de systèmes d'archivages sont nécessaires, par exemple des étagères à palettes, des grilles à tableaux, etc.

Les systèmes d'archivage doivent répondre à un niveau de qualité élevé, de par la diversité des collections et de par la quantité. Plus de 3,1 millions d'objets de diverses natures, formes et tailles sont recensés pour les cinq institutions, dont la plupart viendront se loger dans ces dépôts. Comme exemple, la BGE comptera environ 14 km linéaires de stockage dans les futurs dépôts. Pour aboutir à un projet qui correspond au plus près des besoins des collections, une très étroite collaboration a été maintenue avec les architectes, les directeurs et conservateurs de toutes les institutions.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

L'ensemble des dépôts est équipé de ces compacts.

Un commissaire propose l'audition d'un expert en ventes d'objets d'art. Un second commissaire est opposé à cette audition, car le sujet ne relève pas de la compétence de la commission des travaux, éventuellement celle de la commission des arts et de la culture, mais, même dans ce cadre, sa pertinence n'est pas avérée. Il rappelle les propos de M^{me} Koelliker et d'autres d'auditionnés au sujet de l'impossibilité d'évaluer la valeur monétaire des collections patrimoniales. De nombreux objets ont été légués à la Ville pour que la collectivité en prenne soin et assure leur pérennité, pas pour qu'elle les remette en vente. Si tel était le cas, la Ville s'exposerait à des demandes d'héritiers de donateurs qui réclameraient leur part dans les bénéfices d'une vente. Un commissaire signale que certaines pièces ont été achetées. Dans ces cas, la revente pourrait être envisagée. Le premier commissaire mentionne un conservateur du MHN qui lui a signalé que certains objets ont été achetés en dix exemplaires, ce qui s'est révélé inutile.

Un autre commissaire évoque les propos de M. Marin selon lesquels les peintres comme Vallotton ou Hodler ont commencé par être des peintres nationaux, voire locaux, avant d'accéder à une renommée internationale. Cela démontre que la valeur en art est toujours relative.

Un commissaire fait observer que certains contribuables s'acquittent de leurs impôts en œuvres d'art. Il doit donc être possible d'évaluer leur prix minimal et maximal sur le marché. Il est normal, selon lui, que la collectivité puisse parfois mettre en vente certains objets patrimoniaux et même espérer un bénéfice.

Un commissaire rappelle que le marché de l'art est très fluctuant et dépendant d'un très faible nombre de collectionneurs qui font bouger les prix. Il est impossible de faire des estimations objectives. S'agissant des objets achetés à plusieurs exemplaires, leur valeur est sans doute très faible, précisément parce qu'il ne s'agit pas de raretés. Il estime inutile que la commission entre dans de telles discussions. Celle-ci doit seulement décider si cela vaut la peine d'investir près de 50 millions pour que la Ville assure le maintien de son patrimoine. Il suppose que la valeur des collections municipales est certainement supérieure à l'investissement nécessaire à leur conservation.

Un autre commissaire attire l'attention sur le fait qu'une grande partie du patrimoine artistique de la Ville provient de dons. Si celle-ci se risque à les vendre, elle s'expose à ce que les futurs donateurs s'en éloignent et ne lui confient plus rien.

Un commissaire rappelle à ce stade que la mission de la commission est de statuer sur la nécessité de construire des dépôts.

Un commissaire revient sur le fait que, selon lui, on sait pertinemment que la Ville prend soin d'objets qu'elle n'aurait jamais dû acheter. La question est posée

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

de savoir quoi faire de certains objets qui ne servent à rien. Un autre commissaire propose d'auditionner la commission des arts et de la culture, ce à quoi est opposé un commissaire qui souligne que, à son avis, le seul fait de stocker des œuvres de peintres comme Vallothon justifie l'investissement demandé. Quoiqu'il en soit, le seul souci de la commission est de décider si le devoir de préserver des objets de valeur historique et patrimoniale mérite que la Ville investisse un peu plus de 45 millions de francs. Une commissaire revient sur les propos précédents et souligne qu'il serait réducteur, voire erroné, de faire croire que la Ville stocke des objets qui ne servent à rien.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition d'audition d'un expert en vente d'objets d'art. Celle-ci est refusée par 11 non (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 Ve, 3 S, 1 EàG) contre 2 oui (1 MCG, 1 UDC).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition d'audition de la commission des arts et de la culture. Celle-ci est refusée par 11 non (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 Ve, 3 S, 1 EàG) contre 2 oui (1 MCG, 1 UDC).

Séance du 30 janvier 2013*Vote de la commission*

Les Verts affirment leur soutien à cette proposition, bien plus convaincante selon eux que le projet d'extension de la Bibliothèque de Genève, sur lequel le Conseil municipal a refusé d'entrer en matière. Il est souligné que de ces dépôts dépend la construction d'un immeuble de logement. Les Verts déplorent la position du Parti libéral-radical cantonal qui bloque le projet de parking sous l'écoquartier de la Jonction et également la construction d'un autre immeuble de logement.

Au nom d'Ensemble à gauche, un commissaire soutient la proposition PR-972 qui représente un projet absolument nécessaire.

Pour le groupe socialiste, le projet vise à stocker les biens patrimoniaux de manière adéquate. Soutenir ce projet, c'est aussi soutenir le logement, dont un immeuble doit être édifié au-dessus des dépôts.

Le groupe libéral-radical espère que les Verts soutiendront le parking au centre-ville de la même manière qu'ils soutiennent aujourd'hui le parking du Carré Vert, car cela permettrait de faire des rues piétonnes. Il soutient la proposition PR-972, malgré le coût final du projet. Il rappelle que la banque Pictet avait proposé de reprendre ces terrains et de financer sa dépollution, tout en restant en

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Ville. Il est dommage que cette offre n'ait pas été acceptée, car l'argent nécessaire à l'écoquartier aurait pu servir aujourd'hui à d'autres projets et la Ville aurait pu continuer à percevoir des recettes fiscales de la part de cet établissement.

Un membre du groupe Mouvement citoyens genevois se dit étonné de cet investissement et rappelle que des moyens considérables, en finance et en personnel, avaient déjà été consentis pour les biens patrimoniaux en 1996. Il juge cette situation inadmissible. La perspective d'un quartier de logement et d'un parking souterrain l'incite cependant à approuver la proposition PR-972.

Bien qu'il soit convaincu de la pertinence du projet, le groupe de l'Union démocratique du centre ne votera pas de projet tant qu'il ne recevra pas un document annexe comportant les coûts, l'échelonnement des paiements et l'état des investissements municipaux. Encore une fois, il ne conteste pas l'excellence du projet, mais souhaite d'abord savoir où on va. Il refuse de signer une reconnaissance de dette en blanc.

Un autre commissaire tient à rappeler que les conseillers municipaux ont tous reçu le dossier du Conseil administratif sur la politique d'investissements de la Ville. L'Union démocratique du centre soutient que ce document ne répond pas à ses questions, car il souhaite connaître l'état des investissements au moment du vote de chaque proposition.

Le groupe démocrate-chrétien soutient quant à lui la proposition PR-972. Le projet permet de contribuer à sauvegarder le patrimoine de la Ville et à favoriser le logement en mixité sociale, par la construction de logements coopératifs et de la Fondation Ville de Genève pour le logement social. En outre, malgré le coût important de cet investissement, la Ville pourra économiser 1,5 million de francs par an, qui partent actuellement dans la location de dépôts externes. Il espère vivement que ces dépôts auront une durée de vie d'au moins 30 ans, comme cela a été indiqué par le magistrat. Il estime que ce projet est exemplaire de la manière dont il faut gérer la Ville.

Le président soumet à l'approbation de la commission des constructions et de l'aménagement la proposition PR-972 qui est acceptée par 11 oui (1 MCG, 3 LR, 1 DC, 2 Ve, 2 S, 2 EàG) contre 2 non (UDC) et 1 abstention (MCG). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

Premier débat

M. Grégoire Carasso (S). Je voulais simplement excuser notre collègue Nicole Valiquier Grecuccio, rapporteuse sur cet objet, qui ne peut malheureusement pas être présente parmi nous durant la première partie de cette soirée. Je souhaite ici saluer humblement la qualité du rapport qu'elle nous a fourni.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je serai très brève, car ce projet a déjà été longuement discuté au sein du Conseil municipal. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de dire tout le bien que nous pensions de ces dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève. Il est important que cette dernière puisse maintenant construire... (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez, Madame Klopmann! Je vous redonnerai la parole dès que le silence sera rétabli dans cette salle. Je rappelle l'existence de la buvette et de la salle des pas perdus.

M^{me} Sarah Klopmann. Je disais donc qu'il est évidemment essentiel, pour la Ville, de préserver enfin ses collections dans des conditions acceptables.

Il est dommage que M. Pagani ne soit pas là, car j'avais une question à lui poser. Il risque de me trouver un peu monomanaïque, mais on est bien obligés d'insister pour voir enfin réalisé un projet voté il y a huit ans, puis à nouveau tous les six mois environ, par le Conseil municipal... Pourquoi ne finançons-nous pas la salle polyvalente en même temps que ces dépôts de biens culturels? Puisqu'il faudra creuser, autant le faire aussi pour la salle polyvalente que l'exécutif nous a promise! J'aimerais donc savoir si son financement est pour bientôt. Peut-être M. Pagani m'entend-il, s'il est quelque part par ici en ce moment...

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons affaire ici à un projet important pour les biens culturels de la Ville de Genève. Cependant, je vous invite à consulter attentivement le tableau des crédits votés ou à l'étude qui se trouve derrière notre magistrat chargé de la culture. La proposition PR-972 nous demande carrément un crédit de 50 millions de francs pour faire des trous, afin d'y enterrer les œuvres que nous avons dans nos musées. Je crois – et mon groupe avec moi – que c'est tout simplement déraisonnable!

Il est clair qu'il faudra trouver une solution pour les œuvres que nous possédons, mais est-il normal de continuer à en recevoir et peut-être aussi à en acheter, si c'est pour les stocker sans quasiment jamais les montrer au public? Quelle est la proportion d'œuvres exposées par rapport à celles qui se trouvent actuellement dans certains locaux – voire aux Ports-Francis – et qu'il faudra enterrer? On nous propose ici quelques énormes trous à 50 millions de francs pour mettre à l'abri les biens culturels en les cachant au public.

Et cela continuera! En effet, le bruit court que les locaux prévus sont déjà presque trop petits et qu'il faudrait en construire de plus grands. Quelque chose

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

ne va pas, dans cette affaire! Ne soyons pas déraisonnables. Il est urgent que le Conseil municipal examine différentes problématiques: ces locaux sont-ils nécessaires? Faut-il vraiment conserver un tel volume de biens culturels? La qualité – pour ne pas dire le luxe – de la construction prévue se justifie-t-elle? Comment en arrivons-nous à un crédit aussi important? Cela n'a pas de sens! Il est insensé de dépenser autant... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Sormanni, je suis désolé de vous interrompre, mais on ne vous entend pas du tout, au bureau! Attendez que le silence revienne...

M. Daniel Sormanni. J'aimerais que le Conseil municipal soit plus raisonnable. Nous souhaitons que la proposition PR-972 soit au moins renvoyée en commission pour pouvoir examiner ces différentes problématiques, notamment en ce qui concerne la surface des dépôts et l'utilisation qui en sera faite. Nous craignons que l'on nous dise demain que ces locaux tellement réussis engendrent des frais de fonctionnement très importants... De ce fait, l'économie réalisée sur les loyers des locaux de conservation actuels sera annulée ou même largement renversée par les amortissements de ce crédit d'investissement considérable et par les frais de fonctionnement des nouveaux dépôts.

J'en reviens à la problématique de l'acquisition même des œuvres. Faut-il continuer inlassablement à en avoir toujours plus? On entasse, on entasse... On dirait que nous sommes atteints du syndrome de Diogène! Mais que faisons-nous de ces biens culturels? Est-il bon de les laisser en permanence dans les caves des Ports-Francis ou dans les futurs dépôts – s'ils se font? Ne vaudrait-il pas mieux en faire quelque chose? Au lieu de les enterrer, montrons-les au public ou prêtons-les à des musées en Suisse, en Europe et ailleurs! Ainsi, les gens pourront les voir!

Mesdames et Messieurs, renvoyons la proposition PR-972 en commission pour examiner ces différentes possibilités. En tout cas, jamais le Mouvement citoyens genevois ne votera 50 millions de francs pour enterrer des œuvres à cet endroit.

Quant à l'aménagement de l'ancien site d'Artamis, qui dépend apparemment de ce projet avec des logements à la clé, j'aimerais que l'on nous dise ce qu'il en est du parking souterrain prévu pour les futurs immeubles d'habitation. Sa construction ayant été refusée par le Grand Conseil, les travaux seront retardés ou peut-être même annulés. Tant qu'aucune solution n'aura été trouvée sur ce plan, on ne peut pas aller de l'avant. Par conséquent, nous avons parfaitement le temps de réexaminer la proposition PR-972 en commission, compte tenu du retard pris pour la réalisation des différents autres aménagements prévus sur le site d'Artamis. J'ai dit!

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Le président. Mesdames et Messieurs, nous vous distribuons à présent un amendement du Mouvement citoyens genevois qui concerne la délibération I et qui est formulé comme suit:

Projet d'amendement

«L'article premier est assujéti à un audit du patrimoine muséal de l'ensemble des biens culturels et collections patrimoniales.»

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, c'est avec grand plaisir que le Parti démocrate-chrétien votera la proposition PR-972. Pour notre part, nous estimons qu'il s'agit d'un projet important au niveau culturel, car il faut reconnaître que Genève a une collection d'œuvres disséminées un peu partout; nous jugeons nécessaire de les rassembler et de les conserver dans de meilleures conditions que celles d'aujourd'hui, inacceptables à nos yeux. Grâce à ces nouveaux dépôts, nous pourrions leur assurer un entretien digne d'une ville comme la nôtre.

Cela nous permettra également d'économiser de l'argent. Rappelez-vous que les dépôts actuels dispersés partout dans le canton – et pas forcément en ville – nous coûtent cher, car nous devons en payer les loyers. Ces frais se montent à près de 1,5 million de francs par an; si nous pouvons les éviter, à terme, nous ferons des économies.

Certes, l'investissement demandé est important, mais il permettra de centraliser les œuvres culturelles genevoises et de réduire les frais de fonctionnement liés à leur transport: il y aura moins de camions et moins de personnel obligés de se balader de tous les côtés pour aller les chercher. Il s'agit donc vraiment de réaliser des économies.

Je pense que nous avons affaire ici à un très bon projet. En outre, comme l'a relevé mon préopinant, il y a des logements à la clé, ce qui répond à notre envie de mener une politique ambitieuse en la matière. Une coopérative attend l'acceptation de la proposition PR-972 ce soir pour pouvoir créer des logements sociaux. Nous ne pouvons donc pas la renvoyer une fois de plus en commission! Nous avons déjà perdu assez de temps comme cela! Je crois que les membres du Mouvement citoyens genevois qui siègent à la commission des travaux et des constructions ont fait leur travail et posé les questions nécessaires. A présent, il faut passer à l'acte! Il faut voter ces dépôts et construire ces logements sociaux, car beaucoup de gens les attendent.

Nous dirons donc un grand oui à ce projet. Bravo pour les économies ainsi réalisées et pour les logements à la clé! Je vous invite, chers collègues, à voter la proposition PR-972.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Mesdames et Messieurs, chers collègues, devant l'investissement qui nous est proposé ici, il s'agit de ne pas de perdre la tête. Ne croyons pas que cela nous permettra de faire de la culture pour Genève, tout en construisant des logements et des parkings. *Le package* que l'on essaie de nous vendre – comme s'il comprenait la mariée, ses appartements, le parking et tous les meubles de famille – sera acheté aux frais des contribuables!

De plus, comme c'est un *package*, nous sommes coincés par l'interdépendance des crédits concernant les différents projets sur lesquels portent respectivement les délibérations de la proposition PR-972. Il est difficile de parler de culture, quand on nous dit que, si nous refusons les dépôts pour nos collections patrimoniales, il n'y aura ni logements ni parking!

Pour diverses raisons, il convient à mon avis de nous accorder un temps de réflexion. Tout d'abord, il s'agit quand même d'un crédit de près de 50 millions de francs – pour ce qui est du montant actuel, car on ne sait pas à combien il s'élèvera demain... Nous avons l'habitude, au Conseil municipal, de devoir voter des compléments de crédit! Je signale également que celui-ci représente la moitié de la somme totale des investissements annuels consentis par notre municipalité.

Rappelons-nous qu'il s'agit à l'origine d'un projet de M. Mugny. Voilà encore une bonne raison d'y réfléchir à deux fois, d'autant plus que M. Paganì est aussi partie prenante dans sa réalisation! Avec M. Mugny, nous avons connu ce que l'on a appelé «l'ère des catastrophes» – il avait lancé ce thème comme thématique culturelle essentielle... Malheureusement, nous avons vu un certain nombre de ces catastrophes perdurer durant la suite de son mandat. Aujourd'hui, notre groupe se demande si nous ne serions pas sur le point d'inaugurer l'ère des catacombes!

Mesdames et Messieurs, pensons à ce que nous voulons proposer à la population. Imaginons un collectionneur qui décide généreusement, après une vie de passion, de faire don des œuvres qu'il possède à la collectivité. Ce faisant, il se dit que, lorsqu'il ne sera plus là, quelque chose de lui – le fruit de sa passion – restera et sera offert à la population. Erreur! Dès lors que le crédit demandé dans la proposition PR-972 sera voté, les œuvres léguées à la Ville dans un geste d'ultime générosité par ce collectionneur passionné disparaîtront avec lui!

En effet, cette proposition ne précise nulle part de quelle manière il s'agira de garder vivant ce patrimoine, signe que nous en reconnaissons la valeur et que nous apprécions de le recevoir comme don à la collectivité. Il s'agit ici de construire des dépôts de biens culturels. Certes, on ne montre jamais toutes les collections des musées à la fois mais, comme le disait tout à l'heure mon préopinant du Mouvement citoyens genevois, on ne nous a pas indiqué la proportion de l'ensemble du patrimoine culturel genevois qu'il s'agit de cacher dans ces nouveaux locaux, par rapport au nombre d'œuvres exposées.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Dans toutes les villes, une étude est faite pour estimer la hauteur des investissements à consentir dans ce domaine. Pourquoi dis-je cela? A l'époque de M. Mugny, quand nous avons dû voter le crédit pour le Musée d'ethnographie, on entendait dire que 30 millions de francs, c'était beaucoup trop cher! On n'osait même pas envisager un projet dépassant les 35 millions de francs! Il fallait donc faire un musée «au rabais», car il était soi-disant impensable de consacrer 35 ou 40 millions de francs pour exposer des œuvres culturelles. Mais dépenser 50 millions de francs pour les cacher, cela ne ferait peur à personne?

Sous l'ère Mugny, nous avons engagé une politique des «musées rabotés», par crainte des référendums. Pour quel résultat? Le Musée d'art et d'histoire est spécialement concerné par cette problématique: il possède des collections prestigieuses dont tout le monde s'accorde à reconnaître la valeur à l'échelle internationale. On estime même que, grâce à ce musée, Genève ferait partie des dix villes les plus attractives d'Europe sur le plan culturel. Et que faisons-nous? Nous limitons nos investissements pour cette institution utile à la collectivité, sous prétexte que 40 millions de francs représenteraient un montant excessif – pourtant, les privés nous aideraient, mais nous ne sommes pas non plus capables de valoriser cette opportunité. Tout cela par peur d'un référendum!

Alors, si l'on estime qu'un investissement de 40 millions de francs pour le Musée d'art et d'histoire ferait forcément l'objet d'un référendum, comment peut-on prévoir de dépenser 50 millions de francs pour enterrer des œuvres d'art? Notre groupe est très inquiet et veut dénoncer cette politique de la bonne conscience culturelle – n'en déplaise au Parti démocrate-chrétien – qui consiste simplement à stocker des œuvres dans des dépôts sans faire d'étude approfondie pour connaître leur nombre et la durée prévue de leur stockage. Je rappelle que, pendant ce temps, elles ne profiteront pas à la population. Peut-être nous organisera-t-on une animation lors de la Nuit blanche, où l'on ira munis de lampes de poche voir ce qui se passe dans les catacombes...

Nous voulons une politique culturelle qui cesse de peindre le diable sur la muraille sous la menace d'un référendum chaque fois qu'un projet de musée ambitieux est proposé à Genève. C'est en faisant des projets ambitieux pour valoriser notre patrimoine et le montrer à la population que nous aurons enfin une ville de culture digne de ce nom!

Telles sont les raisons pour lesquelles c'est sans enthousiasme – et même avec des réticences ou le refus de certains de ses membres – que notre groupe envisage le projet proposé ici. Nous ne voulons pas voter des sarcophages pour notre patrimoine culturel, mais des moyens de mettre en valeur une culture vivante!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'interviens en cours de débat pour recadrer un peu la discussion. J'entends parfaitement le fait que dépenser

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

une somme aussi importante pour des dépôts, si l'on voit le projet sous cet angle, n'est pas enthousiasmant en soi; ça a été dit à moult reprises en commission. Je relève toutefois que les problématiques soulevées par deux des trois intervenants précédents, M. Sormanni pour le Mouvement citoyens genevois et M^{me} Kraft-Babel pour le Parti libéral-radical, ont déjà été largement expliquées et réexpliquées en commission.

Je rappelle qu'il n'est évidemment pas prévu d'enterrer des œuvres pour les oublier dans un dépôt haut de gamme. Ces œuvres existent, elles sont aujourd'hui stockées à un coût élevé dans de très mauvaises conditions de conservation. Par conséquent, que ce soit du point de vue patrimonial, culturel ou économique, le projet présenté dans la proposition PR-972 est une bonne affaire.

On aura beau critiquer les normes imposées par les assurances en matière de conservation des biens culturels – je pense à la protection anti-incendie, par exemple – la Ville n'a aucune influence pour les modifier. De plus, il faut tenir compte du cumul des normes: à celles qui concernent la sécurité des œuvres s'en ajoutent d'autres, qui portent sur les conditions climatologiques de conservation, la sécurité antivol et j'en passe. Nous sommes obligés de nous y tenir.

J'ai donné en commission tous les chiffres afférents à des dépôts comparables. Je crois qu'une partie en tout cas de la commission des travaux et des constructions, ainsi que la commission des arts et de la culture, iront à Marseille visiter un dépôt équivalent relié aux musées de cette ville et dont les prix au mètre carré et au mètre cube sont similaires aux nôtres. J'insiste sur le fait que, même si nous l'avions voulu, nous n'aurions pas pu faire moins cher!

Je rappelle également que nous économiserons par la suite les frais de location des dépôts actuels, qui se montent à 1,5 million de francs par an. Certes, il faudra soustraire de ce montant environ 600 000 francs pour les trois postes prévus afin d'assurer l'entretien des nouveaux locaux, ce qui nous donne une économie nette de 900 000 francs par an.

Madame Kraft-Babel, je suis entièrement d'accord avec vous quant à la nécessité de valoriser nos collections patrimoniale. Mais vous avez suffisamment d'expérience pour savoir qu'aucun musée au monde ne montre en même temps toutes ses collections, c'est tout simplement impossible! Depuis que sa nouvelle équipe de direction est en place, le Musée d'art et d'histoire donne l'exemple: en effet, l'accrochage des tableaux varie beaucoup plus souvent qu'avant.

Toujours est-il que nous avons la responsabilité de stocker les œuvres quelque part dans de bonnes conditions. L'investissement demandé dans la proposition PR-972 est un cas typique de projet qui aurait dû être mis sur pied bien plus tôt, et je regrette qu'il n'en ait pas été ainsi. Je le reconnais devant le Conseil municipal et je comprends aussi l'inquiétude du Mouvement citoyens genevois: nous devons aujourd'hui consentir beaucoup trop d'investissements consistant en un

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

rattrapage de projets qui auraient dû être réalisés au cours des cinquante dernières années. C'est un souci auquel nous devons faire face en ce moment.

Cependant, pour une fois qu'il s'agit d'un investissement permettant de diminuer les frais de fonctionnement, je crois que nous pouvons l'accepter en toute bonne conscience.

Quant aux privés, il ne faut pas rêver! On peut les convaincre de financer une exposition – nous y arrivons très bien – ou de collaborer à la construction d'une institution culturelle comme ce sera le cas pour le Musée d'art et d'histoire, mais il n'en va pas de même pour un dépôt patrimonial! Nous avons d'ailleurs sondé le terrain et je comprends leur refus, ce genre de projet relevant à leurs yeux de la responsabilité du propriétaire des collections qu'est la Ville de Genève.

Une question encore beaucoup plus philosophique se pose, Mesdames et Messieurs. Il faut voir la réalité en face: nous avons un patrimoine cumulé. Lorsque la Ville a accepté des donations, elle en a juré l'inaliénabilité au niveau juridique. Quelqu'un a demandé en commission s'il serait possible de nous débarrasser de certaines œuvres inintéressantes. Si nous nous engageons sur ce terrain-là, il est évident que plus aucun donateur ne nous léguera quoi que ce soit!

En revanche, je confirme ici que j'ai renforcé une pratique déjà inaugurée par mon prédécesseur, à savoir que nous sommes beaucoup plus sélectifs qu'avant dans l'acceptation des donations. Il faut reconnaître honnêtement que nos musées avaient tendance, à une certaine époque, à accepter tout ce qui leur était offert: le meilleur et le «moins meilleur», pour ainsi dire... Aujourd'hui, nous sommes donc beaucoup plus sélectifs, ce qui n'est pas sans créer des tensions. En effet, certains donateurs potentiels ne comprennent absolument pas que leurs collections chéries, qu'ils considèrent évidemment avec beaucoup d'enthousiasme et de passion, ne correspondent pas aux critères d'acquisition du Musée d'art et d'histoire, par exemple, ou d'autres musées de la Ville de Genève. Nous leur expliquons gentiment que nous ne voulons plus accepter de donations que nous ne parviendrions pas à gérer correctement.

Même si je préfère proposer au Conseil municipal des projets de construction de musées ou d'organisation d'expositions, le crédit demandé dans la proposition PR-972 est un passage obligé. Il est raisonnable, puisqu'il est comparable au coût de dépôts similaires en Suisse et en France, selon les données que nous avons examinées. Il fait sens, car il nous permet d'économiser des moyens à consacrer plutôt à la valorisation des collections patrimoniales.

En guise de conclusion, je répète que, même si je comprends l'aspect peu enthousiasmant d'un crédit pour construire des dépôts, celui-là se justifie à tous points de vue. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de le voter en votre âme et conscience, avec conviction.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

M. Grégoire Carasso (S). Je me contenterai ici d'indiquer formellement le soutien du groupe socialiste à cet investissement. Je serais même tenté d'affirmer que mon groupe votera avec enthousiasme ce projet de 42 millions de francs. Si l'on examine de plus près les différentes délibérations de la proposition PR-972, on voit qu'il n'est pas question d'investir 50 millions de francs dans la construction même de ces dépôts, mais bien 42 millions de francs, comme je viens de le dire.

Il est vrai que c'est une somme colossale, pour quelque 11 000 m² de dépôts au centre-ville, mais cela nous permettra de réaliser des économies en termes de coûts de fonctionnement et de bonne administration des musées. Il ne s'agit pas ici de quelques institutions culturelles, mais d'un enjeu patrimonial qui concerne tous les musées importants de Genève!

Tout à l'heure, un membre du Mouvement citoyens genevois a fait allusion au syndrome de Diogène; certains ont même accusé la Ville d'être incapable d'exposer ses œuvres. Mais il faut savoir que certaines des plus belles pièces du Musée d'ethnographie actuellement entreposées dans des conditions déplorablement aux Ports-Francis sont menacées par les mites, sans parler des documents sur papier qui souffrent de l'humidité. En plus de coûter cher à la Ville – au total, 1,5 million de francs par an – ce type de stockage pourrait provoquer la disparition même des œuvres! Par conséquent, celles et ceux qui voudraient les voir plus souvent exposées ou prêtées feraient bien de commencer par voter le crédit de la proposition PR-972.

M. Guy Dossan (LR). Comme l'a dit ma collègue M^{me} Kraft-Babel, le Parti libéral-radical ne votera pas la proposition PR-972 avec enthousiasme. En effet, 50 millions de francs représentent une somme énorme! L'ennui, c'est que nous n'avons – une fois de plus – pas vraiment le choix. La Ville aurait peut-être dû envisager ce projet il y a deux, vingt, trente ou quarante ans... Quoi qu'il en soit, nous avons affaire ici à un nouveau projet dont il faudra tirer profit.

Nous en avons beaucoup discuté. Le lieu est peut-être mal choisi: aménager des dépôts au bord de l'eau coûte cher. Si ceux de Genève coûtent le même prix que ceux de Marseille, j'imagine que c'est parce que ces derniers ont été construits au bord de la mer. En tout cas, il en va tout autrement en rase campagne où ne se pose aucun problème de nappe phréatique. Dans le cas présent, on a choisi l'un des pires endroits dont on disposait – mais y en avait-il d'autres? C'est une autre question. On a bien vu ce que coûte le Musée d'ethnographie, situé lui aussi à proximité d'une rivière!

Je pense que nous devons assumer cet investissement, mais nous n'en sommes pas moins échaudés par certains des arguments avancés à son appui. On nous dit que le projet coûte 50 millions de francs, certes, mais que sa réalisation nous per-

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

mettra de réaliser des économies en termes de coûts de fonctionnement. Voilà le problème: nous n'en sommes pas très sûrs!

C'est moi qui ai demandé en commission combien de temps s'écoulerait avant que l'exécutif ne nous soumette un nouveau projet pour construire encore d'autres dépôts, sous prétexte que les 10 000 m² de la proposition PR-972 ne sont pas suffisants... Le magistrat nous a garanti qu'on était bons pour des années, mais nous sommes quand même un peu inquiets!

De plus, nous aimerions être sûrs que la Ville n'aura plus à assumer aucun frais de location des locaux actuels, dès lors que les nouveaux dépôts seront construits pour 50 millions de francs. Nous espérons que le Conseil administratif et le magistrat responsable de la culture en particulier voudront bien nous en assurer. Il ne s'agit pas de continuer à payer des locations ailleurs, parce que l'on se sera tout à coup rendu compte que l'on n'avait pas vu assez large et que les nouveaux dépôts ne suffisent pas!

La commission des travaux et des constructions, ainsi que celle des arts et de la culture, ont visité les Ports-Francis il y a quelques années; il me semble que c'était le dépôt de l'une des collections du Musée d'ethnographie. Nous avons remarqué à cette occasion que l'institution en question possédait parfois dix ou quinze objets du même type. On peut se demander pourquoi, et si deux ou trois exemplaires ne suffiraient pas.

Il arrivera un moment où les directeurs de musée devront vraiment cesser de tout garder, d'amasser pour amasser. Sinon, les 10 000 m² de dépôts que nous voterons ce soir – le Parti libéral-radical y compris – ne suffiront pas. Cette prise de conscience des responsables d'institutions culturelles doit avoir lieu maintenant. Il leur faut faire des choix et ne pas accepter toutes les donations. Sinon, je répète que nous nous retrouverons face à de nouvelles propositions du Conseil administratif pour construire des dépôts – et celles-là, je ne suis pas sûr que le Parti libéral-radical les votera!

Quant à la proposition PR-972, c'est un gouffre financier, mais nous n'avons pas le choix. Nous l'accepterons pour garantir l'avenir de nos collections patrimoniales qui valent une fortune – même si nous ne connaissons pas exactement leur contenu.

Par ailleurs, il est évident que nous ne voterons pas l'amendement du Mouvement citoyens genevois et que nous ne renverrons pas cet objet en commission, car nous y avons déjà reçu toutes les explications nécessaires. Nous nous étonnons d'ailleurs que ce deuxième renvoi soit demandé ce soir par le groupe politique en question, dont les commissaires n'ont pourtant pas refusé le projet lors de son premier passage en commission – bien au contraire. Comment peuvent-ils maintenant s'indigner soudain de l'importance du crédit demandé?

Nous proposons au Mouvement citoyens genevois d'accepter cet investissement de 50 millions de francs pour les dépôts de biens culturels, tout en se disant

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

qu'il serait possible de le compenser avec de l'argent frais en acceptant la vente de Naxoo, par exemple... En effet, ce parti s'oppose à la dépense tout en refusant une proposition qui permettrait des rentrées d'argent encore plus importantes! Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, le Parti libéral-radical n'entrera pas en matière sur votre amendement et votera la proposition PR-972 telle qu'elle nous est soumise par le Conseil administratif.

M. Laurent Leisi (MCG). Chers collègues, dépenser 47 millions de francs pour des dépôts souterrains, c'est du délire! J'ai l'impression de vivre un mauvais remake du film *Les dieux sont tombés sur la tête!* Je tiens à apporter ici quelques précisions que je vous demande de transmettre à mon préopinant, Monsieur le président.

Je suis membre de la commission des travaux et des constructions, où j'ai posé un certain nombre de questions. Lorsque j'ai évoqué la question de l'audit sur les collections de la Ville, la moitié des commissaires ont rigolé! Pourtant, il va de soi que notre patrimoine mérite une attention particulière et pointue. Il comporte des millions d'œuvres et d'objets très divers, certains de grandes valeurs et d'autres dont – à mon avis – même les vide-greniers ne voudraient pas. Par conséquent, avant de voter tout projet pharaonique, il est fondamental de faire un audit pour y voir clair et séparer le bon grain de l'ivraie.

C'est dans ce sens que nous avons déposé notre amendement. Tant que cet audit n'aura pas été mené à bien et que nous ne serons pas sûrs de l'utilisation pertinente des futurs locaux, le Mouvement citoyens genevois refusera ce gouffre financier. Regardons un peu la situation de la Ville: nous en sommes à 132,4 millions de francs de crédits d'investissements votés et à 248,5 millions de francs de crédits d'investissements à l'examen en commission. Ajouterons-nous encore 47 millions de francs pour un dépôt en sous-sol?

A mon avis, ce serait faire fi des vraies priorités de la Ville. Nous avons besoin de logements, de crèches, d'infrastructures dans d'autres secteurs qui impliquent d'énormes investissements. Dans ces conditions, à quoi bon dépenser des fortunes pour enterrer des œuvres d'art sans même savoir lesquelles?

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter cet amendement, afin que nous puissions connaître exactement la composition des collections patrimoniales de la Ville de Genève et savoir si l'investissement demandé dans la proposition PR-972 est réellement cohérent.

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le moins que l'on puisse dire, c'est que les propos que nous venons d'entendre de tous les côtés ne sont pas cohérents... Il y a des contradictions flagrantes au sein de certains groupes. M^me Florence Kraft-

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Babel prêche exactement le contraire de M. Dossan, des personnes qui ne siègent pas à la commission des travaux et des constructions prennent la parole... Je sais bien que nous sommes tous égaux, mais d'aucuns ont tort de prétendre connaître ce dossier mieux que les autres!

Pour ma part, je rappelle que nous avons planché là-dessus durant de nombreuses séances. En effet, ce projet ne date pas d'aujourd'hui – il est même très ancien, puisqu'il remonte à l'époque de M. Mugny. Nous l'avons véritablement examiné sous toutes ses facettes. La commission des travaux et des constructions ne s'est pas contentée d'étudier la question des murs de soutènement, elle a également abordé les modalités de rangement à l'intérieur de cet abri pour les biens culturels.

On a tort d'opposer cet abri pour des œuvres d'art aux logements pour des êtres humains! Au contraire, l'abri en question permettra de construire des immeubles d'habitation! (*Rires.*) Mais oui, relisez la proposition PR-972, mes chers amis qui riez! Vous verrez que les murs des dépôts serviront en quelque sorte de fondations pour un immeuble avec des logements – et pas n'importe lequel! Au-delà de cet aspect, on est ici en pleine antinomie.

Il va de soi que notre groupe refusera l'audit demandé par le Mouvement citoyens genevois. Un audit pour quoi? Et sur des œuvres couvrant quelle période? S'agira-t-il d'étudier jusqu'au dernier flacon utilisé par Horace-Bénédict de Saussure lors de son ascension du Mont-Blanc? Pitié, non! Franchement, ce débat est ridicule!

Nous devons à présent voter le crédit de la proposition PR-972. Cela fait des années que nous examinons ce projet et il est temps d'agir. Cet abri pour les biens culturels est indispensable et les logements que l'on construira au-dessus le sont encore plus!

M. Alain de Kalbermatten (DC). Mon intervention concerne l'amendement du Mouvement citoyens genevois. Je reconnais que, sur le fond, il est très intéressant – d'ailleurs, je l'ai déjà dit à son auteur. Je pense effectivement qu'il serait intéressant que le Conseil administratif nous fournisse la liste des objets en possession de la Ville; cela me paraît même d'une logique imparable.

Néanmoins, je ne peux pas accepter cette demande sous la forme d'un amendement qui plombe la réalisation d'un projet aussi important. Ce point ferait l'objet d'une excellente motion que j'encourage le Mouvement citoyens genevois à déposer – mais un amendement qui risque de bloquer tout un chantier, c'est de la folie! De plus, cet audit nécessitera évidemment un investissement qu'il s'agit de chiffrer. Classifier toutes ces œuvres demandera quand même du travail et tout travail mérite salaire...

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Enfin, cet inventaire prendra du temps, alors que la réalisation des dépôts prévus dans la proposition PR-972 ne peut pas attendre. Comme cela a déjà été dit, il ne s'agit pas de construire seulement des dépôts pour les collections patrimoniales de la Ville, mais aussi de nouveaux logements. Or, nous pensons que le logement est une priorité pour Genève, qui en a urgemment besoin. Nous devons donc aller de l'avant!

Dans ces conditions, oui à un audit demandé par le biais d'une motion, et non à un tel amendement qui bloquerait tout le projet prévu dans la proposition PR-972. Ce n'est pas possible! Je demande donc au Mouvement citoyens genevois de bien vouloir retirer son amendement et d'en faire une motion, qui sera soutenue par le Parti démocrate-chrétien sans le moindre problème. En effet, nous sommes en droit de savoir ce que la Ville possède exactement dans ses collections patrimoniales.

J'en viens au coût de l'investissement demandé. Nous sommes bien conscients que 40 millions de francs représentent une lourde dépense et des travaux considérables, mais ce projet est soumis à de nombreuses contraintes sur différents plans. Si l'on tient compte du fait qu'il faut combiner l'aspect statique – c'est-à-dire les questions relevant du génie civil – et la sécurité des œuvres stockées pour le bien de nos collections, le coût total de l'opération paraît raisonnable. Je reconnais humblement que 40 millions de francs représentent une somme énorme en soi, mais il ne faut pas la considérer en tant que valeur absolue. Ce montant a été calculé en fonction d'un certain nombre de mètres cubes et, si l'on tient compte de ce paramètre, le prix envisagé tient la route.

Chers collègues, je vous encourage à ne pas tomber dans le piège de la valeur absolue, mais à considérer l'ouvrage prévu et la création de logements qui s'ensuivra. Je ne dis pas cela pour créer une polémique supplémentaire, mais simplement pour attirer votre attention sur cet aspect du dossier. Si vous vouliez bien le voir sous cet angle, nous pourrions avancer et mener un débat un peu plus sain!

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai entendu un certain nombre de propos auxquels j'aimerais réagir.

On nous reproche de ne pas avoir fait notre travail en commission, mais mon collègue vous a dit qu'il était intervenu à plusieurs reprises dans ce cadre pour demander un audit. M. de Kalbermatten affirme qu'il ne peut pas accepter cette demande comme amendement à la proposition PR-972, mais qu'il nous suivra si nous en faisons une motion. Je tiens à le rassurer: elle est déjà déposée! C'est à tout hasard que nous proposons cet amendement ce soir... S'il est accepté, il est évident que nous retirerons notre motion – mais il ne me semble pas que le déroulement du débat aille dans ce sens.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

A présent, je souhaite préciser quelques points. J'ai entendu certains préopinants estimer ce projet à 40 ou 42 millions de francs, mais il coûtera bel et bien 50 millions de francs! Je rappelle que nous avons déjà voté près de 8,5 millions de francs le 12 octobre 2011, en acceptant la proposition préliminaire PR-906. Si j'additionne cette somme aux 42 millions de francs et des poussières demandés dans la proposition PR-972, j'arrive à 50 millions de francs. C'est très cher, pour de la «diogénisation» d'art! Il n'est pas très utile de conserver tous les petits trucs sans les exposer ni les prêter ou les échanger avec d'autres œuvres. Je pense donc que la gestion de notre patrimoine culturel doit être revue.

De plus, nous ne connaissons pas le nombre des œuvres qui doivent être transférées dans les nouveaux dépôts, ni combien coûtera leur entretien. M. Kanaan estime que ce projet permettra à la Ville d'économiser environ 900 000 francs par an. Il faudrait donc cinquante-cinq ans pour amortir ce crédit de 50 millions de francs – voire plus, car on ignore encore les frais de fonctionnement et d'entretien des nouveaux dépôts. Je pense donc, Monsieur le magistrat, que votre économie est surévaluée.

Je répète une fois de plus qu'il n'est pas très intéressant de faire un gros dépôt pour y mettre en standby des œuvres d'art que nous ne verrons jamais. Sincèrement, j'aurais préféré que l'on étudie la possibilité de les prêter à d'autres musées à travers le monde. C'est une pratique courante, aujourd'hui, car le marché de l'art est très fluctuant et tous les musées sont à l'affût de nouvelles œuvres à exposer. De la sorte, nos collections seraient au moins utiles à la population, ce qui ne sera pas le cas si on les laisse croupir dans des dépôts – aussi sécurisés et performants en termes de conditions d'hygiène soient-ils.

Enfin, je rappelle une fois de plus que lesdits dépôts nous coûteraient 50 millions de francs que nous n'avons pas, au jour d'aujourd'hui! Par conséquent, le Mouvement citoyens genevois ne suivra pas le vote de la majorité de la commission des travaux et des constructions sur la proposition PR-972. Nous vous demandons d'être raisonnables, Mesdames et Messieurs, et d'accepter la nécessité de trouver d'autres solutions. Votez au moins l'amendement déposé par le Mouvement citoyens genevois!

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, l'Union démocratique du centre a été le seul parti à refuser la délibération de la proposition PR-972 en commission, et elle continuera de la refuser – mais pas pour les raisons avancées par d'autres ce soir, à savoir que la Ville aurait une espèce de gigantesque débarras d'œuvres d'art dans différents locaux qu'elle loue.

J'attire votre attention sur le rapport M-931 A, qui figure à notre ordre du jour et porte sur la motion intitulée «Œuvres d'art et antiquités: quelle provenance

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

pour quelle garantie éthique?». Si vous avez lu ce rapport, vous avez constaté que le Conseil administratif connaît parfaitement la composition des collections patrimoniales de la Ville. Il a fait toutes les recherches nécessaires pour s'assurer non seulement de leur qualité, mais également de leur provenance et du respect de l'éthique au moment de leur achat. Là n'est donc pas vraiment le problème.

Le problème, c'est qu'il faut stocker ces nombreuses collections. C'est là que notre réflexion bifurque, par rapport à celle de la majorité du Conseil municipal. Pour la plupart d'entre vous, chers collègues, la nécessité d'entreposer les biens culturels implique la construction de structures haut de gamme qui permettraient de les rassembler. Et il semble que la somme à consacrer à cette ambition ne vous inquiète pas beaucoup! Tel n'est pas le cas de l'Union démocratique du centre.

Les travaux prévus dans la proposition PR-972 représentent un investissement de plus de 50 millions de francs qui nous semble déplacé. L'un des seuls arguments en faveur de ce projet que j'aie lu dans le rapport et entendu ce soir consiste à dire que cela permettra de réaliser une économie de 1,5 million de francs, c'est-à-dire le montant du loyer des locaux actuels. Mais on apprend qu'il faudra tout de même déboursier 600 000 francs par an pour les charges de personnel et d'entretien des nouveaux dépôts. Je ne vois donc aucune plus-value dans ce dossier en termes d'économie et de performance.

Il s'agit ici d'un investissement, or les investissements doivent soit répondre à une nécessité, soit amener une plus-value. A mon sens, il n'est pas nécessaire de construire de pareils locaux pour mettre à l'abri nos collections patrimoniales.

Je relève également un autre problème, car il s'agit de ne pas revivre le même scénario de plusieurs séances plénières de cette année, où nous avons dû rediscuter le prix de certains travaux pour respecter le plan financier d'investissement (PFI). Le dernier en date porte sur les années 2013-2024 et j'avoue que je n'y ai pas trouvé trace de ces nouveaux dépôts de biens culturels; idem avec le nouveau plan d'investissement présenté par le Conseil d'administratif en début d'année.

Je me permets donc de demander des explications à ce sujet. Où figurent les travaux prévus dans la proposition PR-972? S'il s'agit vraiment de dépenser 50 millions de francs pour leur réalisation, l'exécutif doit nous dire ce qu'il ne réalisera pas pour économiser une somme équivalente et compenser cette dépense en restant dans la fourchette des investissements votés au mois de décembre dernier avec le budget 2013. J'attends donc une réponse à ma question, tout en réaffirmant avec certitude que l'Union démocratique du centre ne votera pas ce projet.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, j'avais l'intention de m'exprimer sur l'amendement du Mouvement citoyens genevois; aussi attendrai-

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

je qu'il soit présenté et que nous passions au vote... (*Remarque.*) Ah bon, nous en sommes déjà à discuter de ce merveilleux amendement?

Le président. Vous pouvez vous exprimer, Madame, je le mettrai aux voix tout à l'heure au moment du vote, avant la délibération I.

M^{me} Salika Wenger. Je vous remercie, Monsieur le président. Je commencerai par une remarque: je m'étonne que nous refassions sempiternellement les débats de commission en séance plénière. Cela me semble parfaitement inutile! J'ai regardé le détail des votes de la commission des travaux et des constructions sur la proposition PR-972 et je m'étonne de l'intervention de M. Sormanni tout à l'heure, car l'un des deux commissaires du Mouvement citoyens genevois avait accepté ce projet et l'autre s'était abstenu!

Après avoir lu cette merveille d'art contemporain et de littérature contemporaine qu'est le tract diffusé sous forme d'amendement par le Mouvement citoyens genevois, j'ai bien compris que la culture n'était pas son principal problème! Ni même son principal intérêt! S'il faut enterrer quelque chose, j'aimerais que ce soit ce document-là, car il me semble digne des années 1930 et des pires périodes de l'histoire – tout comme l'attitude générale de ce parti à l'égard de la culture et sa position dans ce dossier en particulier.

Si ses représentants à la commission des travaux et des constructions avaient fait leur travail, leur groupe saurait qu'il ne s'agit pas d'enterrer des œuvres, mais de faire en sorte que ces dernières bénéficient de conditions de conservation meilleures qu'aujourd'hui. Quant à les prêter à des musées étrangers, il faudrait d'abord qu'ils nous les demandent, ce qu'ils n'ont pas fait!

Et vous demandez un audit, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois! Vous devez être les seuls à ne pas savoir ce que comportent les collections patrimoniales de la Ville! Mais une personne parfaitement compétente, M^{me} Freiburghaus, conseillère culturelle en art contemporain responsable du Fonds municipal d'art contemporain, pourra vous renseigner sur les œuvres propriété de notre municipalité. Par ailleurs, des conservateurs connaissant très bien leur métier pourront quant à eux vous informer sur le contenu des collections municipales dans tous les domaines.

Que vous ne soyez pas au courant ne m'étonne pas du tout, mais de là à demander un audit pour avoir une légère notion de ce que peut représenter la valeur culturelle des biens de la Ville, c'est un peu fort! Si vous ne le savez pas, c'est votre problème! Il n'est pas question pour nous de soutenir votre amendement. Je le répète, s'il y a une chose à enterrer, c'est votre littérature, Messieurs Dames!

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

M. Daniel Sormanni (MCG). Les propos que nous venons d'entendre sont assez amusants... Vous transmettez à M^{me} Wenger, Monsieur le président; je lui laisse la responsabilité de ses affirmations.

J'aimerais ajouter quelques remarques. D'abord, il me semble que le propre d'un parlement est de débattre et non d'entériner automatiquement le vote des commissions. Il est parfois nécessaire que le plénum rediscute un projet et y apporter une touche différente des positions adoptées en commission – quelle qu'elle soit, d'ailleurs. Nous sommes là pour ça!

Il est parfois pénible de constater qu'aucun des objets qui nous reviennent de la commission des travaux et des constructions n'est jamais refusé par le plénum. Si je me trompe, il faudra me citer des cas précis! Demandez-le à M^{me} Wenger, Monsieur le président, puisqu'apparemment elle sait tout!

Quant à moi, j'aimerais défendre les représentants du Mouvement citoyens genevois qui siègent à la commission des travaux et des constructions, car ils ont fait leur travail. Ils étaient très partagés, puisque l'un a voté oui et l'autre s'est abstenu pour éviter de voter le contraire de son collègue de parti en provoquant un clash oui/non. Nous avons eu un débat nourri à ce sujet lors de notre caucus, afin de savoir comment aborder finalement la problématique posée. Mais l'essentiel n'est pas là.

Plusieurs intervenants – dont M. Zaugg, sauf erreur – ont dit tout à l'heure qu'il fallait absolument voter ces dépôts pour ne pas empêcher la construction de logements, ce qui est très important pour Genève. Mais je ne vois pas le rapport! Soit on construit d'abord les dépôts et ensuite les logements, soit on ne construit pas les dépôts – ou on les met ailleurs – mais on crée quand même les logements! Les deux problématiques ne sont absolument pas dépendantes l'une de l'autre!

En outre, je m'inscris en faux contre l'urgence supposée de ce projet qui ne souffrirait pas d'être différé, Mesdames et Messieurs. M. Dossan a prétendu que les travaux ne pouvaient pas attendre et que notre amendement aurait pour seul résultat d'enterrer le projet – c'est d'ailleurs assez amusant, comme formulation, s'agissant de dépôts souterrains... Pour ma part, je crois qu'il est nécessaire de réaliser cet audit pour savoir où nous allons.

Tant mieux si cela retarde un peu le projet! Ses partisans m'expliqueront comment les 50 millions de francs qu'il coûtera s'intégreront parmi les crédits déjà votés ou à l'étude dans les commissions, sans parler de la limitation des investissements décidée par le Conseil municipal. M. Bertinat en a déjà parlé tout à l'heure.

De toute manière, en admettant que la proposition PR-972 soit votée ce soir, les travaux ne débiteront pas demain et ce n'est pas le commencement du trou à creu-

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

ser qui coûtera 50 millions de francs. Cela prendra du temps et la dépense sera progressive; il faudra forcément établir un plan pour en définir les différentes étapes.

Il n'en demeure pas moins que ce crédit s'ajoutera aux autres. S'il fallait mettre à exécution, dans les semaines ou les mois à venir, tous les projets votés par le Conseil municipal ou déjà dans l'escarcelle de M. le maire – si je puis me permettre cette expression – on ne serait pas moins du milliard de francs à dépenser d'un seul coup!

Vu la situation, je pense que nous devons savoir raison garder. Nous avons le temps et nous pouvons nous permettre de freiner un peu la construction de ces dépôts en menant à bien cet audit. C'est une bonne idée, car c'est ainsi que l'on prend les bonnes décisions en politique!

Encore une fois, je suis persuadé que nous ne réaliserons pas la moindre économie dans cette affaire. Nous n'aurons plus à payer le loyer des locaux actuels, mais il faudra compter des frais de fonctionnement largement équivalents, car il y aura du personnel à engager et sans doute rapidement de nouveaux dépôts à construire – plus grands, super-performants et qui coûteront beaucoup plus cher que les loyers actuels. Je ne crois donc pas du tout à cette économie!

Monsieur le président, vous transmettez à M. Dossan que je m'étonne du lien qu'il a voulu faire entre la construction de ces dépôts de biens culturels et l'éventuelle vente de Naxoo. Cela n'a strictement rien à voir! Si le Parti libéral-radical est prêt à brader une société qui marche très bien, c'est son problème! La vendre pour 55 millions de francs, c'est faire un gros cadeau à Cablecom! Si c'est cela que vous voulez, Mesdames et Messieurs, je ne vous en félicite pas! En ce qui nous concerne, nous nous opposerons au bradage d'une société florissante qui garantit aux Genevois une certaine diversité dans le domaine de la télévision numérique.

Pour en revenir au crédit de la proposition PR-972, qui avoisine les 50 millions de francs, je m'attends à un surcoût en fin de parcours, comme nous en avons l'habitude avec les projets de la Ville de Genève. Le montant annoncé étant important, les dépassements le seront aussi – c'est une simple question de proportion. Je ne crois pas du tout à un prix final de l'opération correspondant au chiffre qui figure dans cette proposition.

A titre indicatif et puisque d'aucuns se sont amusés à établir des comparaisons, j'en ferai une moi aussi: Mesdames et Messieurs, songer au futur parking des Clés-de-Rive, estimé à 50 millions de francs, qui sera situé près de la nappe phréatique du lac et comportera cinq étages... Je sais bien que comparaison n'est pas raison, mais tout de même!

En tout cas, je trouve regrettable l'attitude habituelle du Parti libéral-radical qui consiste à se plaindre du coût des projets tout en finissant par les voter, sous

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

prétexte que notre plénum n'a pas le choix. J'ai rarement vu ce parti avoir – ne serait-ce qu'une fois – le courage de dire non!

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Je termine dans trois secondes, Monsieur le président. Si le Parti libéral-radical n'a jamais le courage de dire non aux projets de construction, c'est sans doute parce que cela donne du travail aux entrepreneurs qu'il défend... A un moment donné, je crois qu'on ne peut pas se contenter d'émettre des critiques et qu'il faut savoir aller jusqu'au bout de ses arguments en refusant certains projets. Tel est justement le cas de la proposition PR-972; j'invite le plénum à voter notre amendement, faute de quoi nous devons la refuser.

Le président. Avant de poursuivre le tour de parole sur la proposition PR-972, j'ai l'honneur et le plaisir d'accueillir à la tribune du public le bureau du Conseil communal de la Ville de Lausanne, notre homologue. Je salue la présidente M^{me} Janine Resplendino, la première vice-présidente M^{me} Natacha Litzistorf Spina, le deuxième vice-président M. Jacques Pernet, ainsi que les membres du bureau MM. Philippe Ducommun, Philippe Clivaz, Yvan Salzmann et Henri Klunge. (*Applaudissements.*) Soyez les bienvenus, Madame la présidente, vous et vos collègues. Nous aurons tout à l'heure le plaisir d'un échange avec vous lors du repas. Merci de votre présence ici ce soir, je vous souhaite un bon moment parmi nous!

M. Olivier Fiumelli (LR). Je ne sais pas si M. Zaugg m'autorise à intervenir, puisque je ne suis membre ni de la commission des travaux et des constructions, ni de celle des arts et de la culture... Mais je prends la parole en tant que chef du groupe libéral-radical, car il a été mis en cause. J'entends donc préciser notre position, qui n'a visiblement pas été bien comprise. M^{me} Kraft-Babel et M. Dosan ont dit exactement la même chose, à savoir que notre groupe est extrêmement réservé quant à ce projet, mais qu'il le votera car nous n'avons pas le choix. Notre approbation est donc un «oui, mais...».

Tout d'abord, nous aimerions que M. Kanaan s'engage formellement, ce soir, à tenir compte de notre volonté de diminuer les dépenses de fonctionnement dues au loyer des locaux actuels. Il serait évidemment intolérable que ces frais perdurent!

Quant au Mouvement citoyens genevois, qui nous a mis en cause, son attitude est assez paradoxale. Au mois de décembre dernier, M. Sormanni a voté sans pro-

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

blème le budget 2013 de la Ville Genève, contrairement au Parti libéral-radical et au Parti démocrate-chrétien... Alors, qu'il ne vienne pas maintenant nous donner des leçons en matière de finances publiques! La position du Parti libéral-radical sur la question des investissements n'est pas strictement mathématique, contrairement à ce que M. Sormanni essaie de démontrer; elle consiste simplement à dire qu'il faut investir pour maintenir en état les infrastructures existantes et développer les projets importants qui feront la Genève de demain.

Nous relevons néanmoins que le Conseil administratif s'est souvent targué, ces dernières années, d'avoir diminué la dette de 400 millions de francs... Eh bien voilà comment on en arrive aujourd'hui à constater un manque d'investissements équivalent! Ces 400 millions de francs non investis, il faudra les rattraper; or c'est exactement ce que l'on est en train de faire ici!

Le Parti libéral-radical se battra pour faire diminuer les dépenses de fonctionnement de ce projet de dépôts de biens culturels – mais pas pour en refuser la réalisation, car il s'agit d'un investissement utile et nécessaire. Et puisque comparaison n'est pas raison, je rappelle à M. Sormanni que le parking des Clés-de-Rive aura beau coûter 50 millions de francs, il sera financé par des privés... Raison de plus pour soutenir sa réalisation le moment venu! Nous l'attendons impatiemment! Pour conclure, je répète que mon groupe votera tout à l'heure la proposition PR-972.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Le groupe des Verts soutiendra ce projet, comme il l'a fait en commission des travaux et des constructions. Il est évident que nous devons assumer nos responsabilités vis-à-vis du patrimoine culturel de la Ville; nous ne pouvons pas accepter de laisser toutes ces œuvres les pieds dans l'eau, si je puis dire.

Nous avons subi pendant cinquante ans une politique de non-investissement et de non-entretien des infrastructures existantes, il est temps de rattraper ce retard. Dans ce sens, nous préférons ne pas forcément toujours tenir compte de la limitation des investissements à hauteur de 110 millions de francs – une décision prise par le Conseil municipal à notre grand regret, d'ailleurs. Nous avons le devoir d'entretenir notre patrimoine culturel et d'assumer cette responsabilité tout de suite.

Naturellement, nous refuserons l'amendement du Mouvement citoyens genevois. Comme l'a rappelé notre collègue Salika Wenger, les conservateurs professionnels sont là pour nous renseigner sur le contenu des collections, dont il existe déjà de nombreux inventaires. Cet audit ne ferait que retarder la réalisation du projet tout en coûtant très cher!

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

M. Denis Menoud (MCG). Dans l'idéal et sur le fond, nous pourrions bien sûr souscrire à ce projet. Nous sommes parfaitement d'accord de préserver la richesse patrimoniale du monde!

Toutefois, nous avons déposé notre amendement pour une raison bien simple. Moi qui ai travaillé aux affaires culturelles il y a de nombreuses années, je peux l'affirmer: les musées sont des Etats dans l'Etat! Même en étant magistrat, on ne peut pas visiter leurs caves aussi facilement que cela... (*Rires.*) Cela vous fait rire, Mesdames et Messieurs? Eh bien figurez-vous qu'en tant qu'administrateur des affaires culturelles j'ai été éconduit à la porte du Grand Théâtre! Il relevait pourtant de ma responsabilité de vérifier certaines choses! Je vous le signale pour que vous n'ayez pas la naïveté de croire à l'omnipotence du magistrat. Elle n'est pas toujours avérée...

Quant à cette fameuse liste des œuvres que possède la Ville de Genève, où est-elle? Il nous la faut, n'en déplaise à ceux qui prétendent qu'un audit serait inutile et retarderait les travaux prévus dans la proposition PR-972. Et non seulement cette liste est nécessaire, mais il faut encore savoir dans quel état sont les objets conservés. Mesdames et Messieurs, je peux vous garantir qu'il y en a des milliers qui dorment dans des entrepôts poussiéreux dont on ignore le contenu, sans que nous sachions dans quel état ils sont.

Prenons le cas du Musée d'ethnographie, que l'on appelle maintenant le MEG... Rendez-vous compte, quel acronyme épouvantable! Bref, nous nous souvenons tous de la fameuse momie inca retrouvée dans un placard! On a même entendu dire à l'époque qu'elle était dans les WC, en raison du manque de place... Dans ces conditions, il est clair qu'une meilleure conservation des œuvres s'avère nécessaire.

J'aimerais cependant aborder ici un autre aspect de la problématique que M. le magistrat doit connaître: une bonne partie des objets figurant dans les collections municipales – notamment celles du Musée d'ethnographie – est issue du colonialisme. En effet, ces pièces ont été volées à d'autres cultures par des bons blancs, grâce au pouvoir de l'armée et de la religion! Il faut le dire! Je m'adresse tout particulièrement à M. Gauthier, qui n'aime pas le sabre et le goupillon... Je le répète, nombre de ces objets et des antiquités que nous avons à Genève ont été volés par des colonisateurs.

Si ces trésors sont inestimables, rendons à César ce qui est à César! Rendons à leurs civilisations d'origine ces pièces acquises dans un autre contexte; souvent, elles sont très importantes pour leur identité culturelle. Et je ne parle pas que des têtes maories, mais également de beaucoup d'autres objets! Rappelons-nous le cas de la Grèce, où les frises du Parthénon ont été abîmées puis volées... Sans parler de toutes les œuvres volées depuis le début de la guerre en Syrie que l'on

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

retrouverait aux Ports-Francis... On sait bien que les soi-disant rebelles syriens pillent systématiquement le patrimoine du pays! Vous les soutenez pourtant, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face!

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Menoud.

M. Denis Menoud. Ensemble à gauche soutient les rebelles syriens et nous fait de grands discours sur la culture! Mais ces mêmes soi-disant rebelles, extrémistes, salafistes ou que sais-je d'autres, pillent et détruisent systématiquement le patrimoine de leur pays. Où sont-elles à présent, toutes ces richesses? On sait bien que les entrepôts des Ports-Francis sont un repaire de brigands!

Le Mouvement citoyens genevois estime son amendement absolument nécessaire. D'une part, nous sommes favorables à la restitution des œuvres à leurs pays d'origine, ce qui allégerait déjà passablement les collections municipales. D'autre part, comme l'a très justement dit mon ami Daniel Sormanni, nous refusons de jouer les Diogène de la République. On connaît les manies des conservateurs, ils sont comme des hamsters qui accumulent sans arrêt les petites graines dans tous les coins! Le problème, c'est que les collections gérées par un conservateur parti à la retraite sont comme un livre définitivement fermé dont on ignore le contenu.

Quant à ceux qui jugent notre position incohérente, je leur retourne leur accusation. Ils n'ont aucune réflexion politique, sociale ou culturelle! Monsieur le président, vous transmettez à Madame qui est juste en face de moi – je ne dirai pas son nom, pour ne pas la vexer... (*Huées.*) Allô Nabilla? Oui, on connaît! Vous le lui direz, Monsieur le président: elle est la Nabilla du Conseil municipal!

Le président. Surveillez vos propos, Monsieur Menoud.

M. Denis Menoud. Autre élément à prendre en compte: le terrain prévu pour la construction de ces dépôts. Il est instable, rempli d'alluvions – ce n'est pas du granit, je le rappelle – et les crues sont récurrentes. On me dira qu'elles sont régulées par un barrage, mais on n'est jamais à l'abri! Je pense que les problèmes d'humidité qui ne manqueront pas de se poser risquent d'endommager gravement ces antiquités dont nous n'avons toujours pas la liste...

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je n'interviendrai pas sur le fond, mais sur la forme. Sauf erreur, la proposition PR-972 date du mois de juin 2012; or ce n'est

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

qu'au mois de mai 2013 que le Mouvement citoyens genevois dépose un amendement visant à connaître le contenu des collections patrimoniales de la Ville... Je suis un peu surpris de sa manière de travailler! C'est une interrogation qui m'est propre, mais que mon groupe partage.

J'aimerais en tout cas demander à M. Sami Kanaan, avant que nous ne dépendions des milliers ou même des millions de francs pour réaliser un audit, si ses services sont à même de nous livrer un inventaire des biens culturels en possession de notre commune. Je pense que oui! Cela nous éviterait de payer des sous pour rien du tout... Je vous remercie d'avance pour votre réponse, Monsieur le magistrat.

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je laisserai ma camarade Salika Wenger se défendre seule, mais je tiens à dire que les propos qui viennent d'être tenus à son égard sont tout à fait inadmissibles.

Quant aux déclarations de M. Fiumelli au nom du Parti libéral-radical, j'ajouterai qu'il y a les frileux version pneumonie et les frileux version rhume de saison... J'en prends bonne note!

Le Mouvement citoyens genevois est en pleine contradiction. M. Menoud affirme que l'audit demandé a pour objectif de rendre les œuvres aux pays étrangers à qui nous les avons volées, tandis que M. Sormanni plaide pour le refus de la proposition PR-972. Il a même ajouté que l'ensemble des projets en cours ou en passe de l'être représentait un montant d'un milliard de francs. Eh bien, consultons le tableau que nous avons dans cette salle: les crédits d'investissements votés s'élèvent à 132,4 millions de francs et ceux qui sont à l'examen en commission à 248,5 millions de francs; total: 380,9 millions de francs. On n'en est donc pas encore là!

M. Daniel Sormanni (MCG). Vous ne savez pas lire!

M. Christian Zaugg. Je sais très bien lire! Par ailleurs, chers collègues, vous savez parfaitement que, quand on vote un crédit, il ne s'agit pas d'une somme versée en cash mais d'un montant payé sous forme d'amortissements successifs. Il est donc tout à fait ridicule d'additionner les crédits les uns aux autres comme certains ont voulu le faire.

J'en reviens à ce que je disais lors de ma première intervention. Certains groupes d'un côté de cette enceinte cherchent simplement tous les mauvais arguments possibles pour refuser un projet nécessaire que nous étudions depuis des

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

lustres. Si on ne construit pas de fondations dans cette excavation, comment édifier des logements par-dessus? Je ne vois pas bien comment on pourrait faire des logements dans un trou, Monsieur Sormanni, expliquez-moi cela!

M^{me} Salika Wenger (EàG). La tentation serait grande d'intervenir en disant que j'ai été mise en cause, mais cela sous-entendrait qu'être comparée à une femme qui fait actuellement la une de certaines tribunes serait une insulte. Eh bien, ce n'est pas du tout le cas! Cette femme a une certaine intelligence et des attributs intéressants; j'aimerais d'ailleurs que la personne qui a voulu me mettre en cause puisse faire valoir les siens... Ce sera extrêmement difficile! (*Rires.*)

Comme son seul recours a été de me faire passer pour une imbécile, je répéterai très clairement ce que j'ai dit tout à l'heure. Il y a ici des partis qui ont l'habitude de gérer les problèmes culturels, et il y en a d'autres dont ce n'est pas exactement la vocation... Nous le savons tous, l'amendement du Mouvement citoyens genevois n'est qu'un prétexte pour refuser ce soir un projet que ses commissaires ont accepté en commission. Il faudra que vous régliez vous-mêmes vos propres contradictions, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face! Et cela, sans essayer de noyer le poisson en faisant croire que je fais du 95B et non pas du 95C! Là n'est pas le problème!

Nous devons nous concentrer sur le projet présenté dans la proposition PR-972, qui est très important sur divers plans. Tout d'abord, il y a des logements à la clé. Tout le monde prétend qu'il veut construire des logements, mais là, tout à coup, certains ne sont plus d'accord, sous prétexte qu'ils ne connaissent pas le contenu des collections patrimoniales de la Ville. Vous vous moquez de nous, Mesdames et Messieurs! Revenez aux choses importantes – et le logement en est une! Que vous ne vouliez pas construire ces dépôts de biens culturels, c'est une chose; que vous bloquiez un projet de logement sous prétexte que vous n'avez pas compris ce qu'est la culture, c'en est une autre! Accordez-nous donc la faveur de faire semblant d'avoir compris... (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je serai inhabituellement bref. Je relis l'amendement déposé par le Mouvement citoyens genevois, car sa phraséologie et sa syntaxe sont intéressantes: «L'article premier est assujéti à un audit du patrimoine muséal de l'ensemble des biens culturels et collections patrimoniales.» Je suppose qu'on se limite à ceux de la Ville de Genève...

Je rappelle également qu'au point 8 de l'ordre du jour figure le rapport M-931 A de la commission des arts et de la culture sur la motion intitulée «Œuvres d'art et antiquités: quelle provenance pour quelle garantie éthique?». Ce rapport fait suite à un audit réalisé au Musée d'art et d'histoire, qui a porté sur ses collections et sur

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

leur catalogage – notamment en ce qui concerne la transposition des catalogues papier sur un support informatique. On le voit, une partie du travail que le Mouvement citoyens genevois réclame dans son amendement pour justifier son refus de la proposition PR-972 a déjà été faite – du moins au Musée d’art et d’histoire.

Evidemment, ce n’est peut-être pas encore le cas du Musée d’ethnographie ni des quinze autres musées de la Ville de Genève – sans compter les musées privés. Mais si le Mouvement citoyens genevois veut un audit sur l’ensemble du patrimoine muséal de notre commune, qu’il dépose une motion et nous en débattons! Il n’a pas à en faire une condition pour la réalisation d’un projet sans aucun rapport avec une telle exigence.

La municipalité possède des objets patrimoniaux et des œuvres d’art qu’il s’agit de stocker dans des conditions dignes de nos musées. L’audit demandé est une opération totalement indépendante qui doit être discutée en tant que telle, je le répète. Elle ne peut en aucun cas conditionner la réalisation d’un projet qui doit de toute façon être mené à bien.

Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, essayez de lire un peu plus avant dans notre ordre du jour! Avancez de quelques points et vous tomberez sur le rapport M-931 A de la commission des arts et de la culture sur le patrimoine du Musée d’art et d’histoire. Vous y trouverez un certain nombre de réponses intéressantes à un certain nombre de vos questions inintéressantes...

M. Jean-Philippe Haas (MCG). J’interviendrai en tant que membre de la commission des arts et de la culture, qui a auditionné de nombreuses personnes au sujet de diverses motions concernant un éventuel audit. C’est assez bizarre mais, de manière générale, tous les groupes de ce parlement étaient unanimes à vouloir un état des lieux des biens culturels de la Ville. Et voilà que, dans le cas particulier qui nous occupe ce soir, tout le monde retourne sa veste! J’en suis très étonné.

La base de la vie culturelle de toute société, c’est de savoir ce que contiennent ses dépôts patrimoniaux; il en va de même pour la Ville de Genève. Or nous ignorons ce que nous avons! J’en reviens à la question – déjà abordée tout à l’heure par M. Menoud – de la provenance douteuse de certains objets et du manque d’éthique de leur acquisition. On nous a signifié – je ne sais plus si c’était le magistrat ou un directeur de musée – que l’on ignorait d’où proviennent 100 à 200 pièces. Il faudra mener une étude pour savoir qui en a été spolié ou qui nous les a offertes sous forme de donation, ce qui risque de poser certains problèmes de nature juridique.

Cependant, l’objectif principal de l’audit que nous demandons consiste à savoir combien la Ville possède d’objets dans ses musées et ses entrepôts. Or il

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

y en a des centaines de milliers! La moindre des choses serait donc de les répertorier. Ensuite, on pourra peut-être construire des dépôts à des prix moindres. Je rappelle que 48 millions de francs pour des caves, même si elles sont bien aménagées et sécurisées, c'est un prix inabordable pour n'importe quelle société. La Ville de Genève est la seule à se permettre un projet pareil!

M. Carlos Medeiros (MCG). Certains ici tentent de faire un amalgame entre la création de logements et la construction de ces dépôts de biens culturels pour environ 50 millions de francs. Le Mouvement citoyens genevois n'est pas contre le logement, mais cette problématique n'a aucun rapport avec le projet présenté dans la proposition PR-972. Même si nous ne construisons pas ces dépôts, il sera possible de créer des logements au même endroit. D'ailleurs, puisqu'il s'agit d'un écoquartier, on pourrait trouver d'autres solutions. Pourquoi ne pas planter des arbres? J'en connais qui seraient contents!

Sur le plan culturel, que demandons-nous? Non pas le refus du projet, mais un inventaire des collections municipales. En effet, nous aimerions savoir quelles œuvres possède la Ville et quelle est leur valeur, afin de juger si la construction de ces fameux dépôts se justifie vraiment.

Je suis désolé de devoir le rappeler, mais nous sommes dans une situation économique difficile. M^{me} la ministre des finances Salerno nous le dit assez souvent: la pression est forte, il est question d'abolir la taxe professionnelle, la nouvelle péréquation communale privera la Ville de 100 millions de francs... A moyen terme, nous aurons beaucoup moins de rentrées financières. Et que nous propose-t-on à chaque séance plénière ou presque? Des projets dont les coûts oscillent entre 20 et 50 millions de francs! A un moment donné, il faut dire stop!

Nous devons respecter certaines priorités comme la création de logements et de crèches. Récemment, le Conseil municipal a voté un projet de groupe scolaire à 80 millions de francs – la salle de gym coûtait à elle seule 10 millions de francs! Mais où va-t-on?

Pour en revenir à la culture, je tiens à dire que la gauche n'en a pas le monopole. Aujourd'hui, ce sont plutôt des gens de droite qui financent la culture par le biais de partenariats avec des privés, on le voit dans le dossier du Musée d'art et d'histoire. Il n'en demeure pas moins qu'il faut donner la priorité aux projets urgents comme les crèches et le logement social, et non à la création de bunkers qui ne serviront qu'à entasser sous la terre des œuvres dont on ne connaît même pas la valeur.

Ayez le courage d'accepter notre amendement, Mesdames et Messieurs! Nous ne demandons qu'un inventaire des biens patrimoniaux de la Ville! Si vous

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

le refusez, nous nous opposerons à la proposition PR-972, car nous ne sommes pas sûrs de ce que l'on mettra dans ces dépôts – ni même s'il vaut la peine de les construire. A vous entendre, il faudra bientôt recréer le Louvre à Genève! Mais nous n'en avons pas les moyens et nous ne pouvons pas vivre au-dessus de nos moyens. Par conséquent, donnons la priorité aux projets qui nous intéressent dans l'immédiat et prenons le temps de penser tranquillement à ce que nous entendons faire pour l'avenir du patrimoine culturel de la Ville.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Avec mon intervention, quasiment tous les membres du Mouvement citoyens genevois auront pris la parole...

Je m'étonne de voir avec quel enthousiasme certains sont prêts à dépenser 50 millions de francs pour des dépôts de biens culturels, alors qu'ils s'interrogent pour savoir s'il faut accepter un crédit de 6 750 000 francs destiné au financement d'un projet visant à insérer sur le marché de l'emploi des jeunes en difficulté. Je me demande si nous partageons les mêmes valeurs...

La culture est une bonne chose, mais pensons au citoyen lambda de la classe moyenne – devenue inférieure – qui ne boucle pas ses fins de mois. Honnêtement, je ne sais pas s'il sera ravi d'entendre ce que nous nous apprêtons à faire ce soir de ses impôts...

La majorité de ce parlement fait preuve d'un manque de logique absolument sidérant en votant des dépenses inutiles dans de nombreux domaines. Par exemple, on bloque la création de 36 logements aux Délices tout en acceptant l'idée de dépenser au moins 5 millions de francs sous forme d'indemnités – sans construire le moindre logement, j'insiste sur ce fait! Ou encore, on empêche le financement de places de travail pour les jeunes qui cherchent un premier emploi, mais on envisage avec un sourire ravi de dépenser 50 millions de francs pour stocker des œuvres de provenance souvent douteuse, qui appartiennent à d'autres cultures que la nôtre. Soyons honnêtes et reconnaissons-le! Certains ont beau protester, il y a des réalités qu'il faut admettre. Pour ma part, je ne cautionne ni la colonisation, ni l'esclavage. Nous ne pouvons pas être fiers d'en conserver la trace!

Par ailleurs, il faut faire la différence entre Genève et une ville de 10 millions d'habitants comme Paris. Nous n'avons pas les moyens d'imiter la capitale française, cessons donc de vouloir outrepasser nos capacités en dépensant des sommes que nous n'avons pas. Il faut le dire clairement! N'oublions pas que nos budgets viennent des impôts versés par des gens qui travaillent et que nous ne pouvons pas les gaspiller à financer des projets dont ces personnes ne bénéficieront pas. Nous avons besoin de logements, d'emplois, de crèches – et non de caves pour des œuvres de provenance douteuse!

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je n'interviens pas pour en rajouter une couche, mais pour attirer l'attention de ce plénum sur un problème formel. Je suis venu au Conseil municipal ce soir en me disant que nous avancerions dans le traitement de certains objets. Or nous palabrons depuis le début de la séance sur un projet que nous avons étudié pendant plus de deux ans. La commission des travaux et des constructions a fait son œuvre, la majorité est d'accord, restons-en là!

Evidemment, c'est bientôt les élections et tout le monde y va de son couplet; chacun essaie de profiter de ce projet pour refaire la société en lançant des arguments souvent peu crédibles à la figure de ses adversaires politiques. On a donc parlé des arbres, du colonialisme, de tout et du reste! Pour ma part, j'aimerais que nous nous concentrons sur les objets à traiter, au lieu de nous empêtrer dans des amendements qui risquent de nous faire poireauter pendant des mois sur les quatre premiers points de l'ordre du jour. De grâce, tâchons d'être raisonnables et avançons!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est bien évident que, sur le fond, ce dossier relève du département de M. Kanaan. Toutefois, certains d'entre vous ont posé des questions auxquelles je me dois de répondre pour que le débat soit clair, au moins au niveau du *Mémorial*.

En effet, je suis responsable du département chargé des constructions qui a dû mettre en route la décontamination du site d'Artamis. Ces travaux nous ont coûté 58 millions de francs, Mesdames et Messieurs! Ils permettront la construction de 300 logements, d'un dépôt, d'un parking, d'une crèche et d'une salle de spectacles – nous verrons dans quelles conditions elle sera réalisée, mais il n'en demeure pas moins qu'elle est prévue.

Pour répondre à M. Bertinat, les références du crédit d'investissement correspondant au projet de dépôts de biens culturels figurent aux pages 79 et 80 du huitième PFI 2013-2024. Il y est dûment inscrit, sur la base d'arbitrage auxquels nous avons procédé pour respecter la limitation des investissements imposée par le Conseil municipal. Je m'en porte garant!

Quant au parking prévu sur le site concerné, contrairement à ce qui a été affirmé tout à l'heure, l'Etat de Genève ne l'a pas refusé. Je rappelle le contexte: normalement, dans un écoquartier, on ne fait pas de parking. Cependant, le Canton a fait en sorte que les 170 places – je cite ce chiffre de mémoire – supprimées en surface à la rue du Stand soient compensées dans ce parking qui en compte 240 au total, selon un consensus obtenu entre la Direction générale de la mobilité (DGM) et d'autres instances.

Le Conseil d'Etat a décidé de donner une garantie à la Fondation des parkings, ce qui doit encore être entériné par le Grand Conseil. Cependant, même si

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

sa majorité veut compenser les places perdues en surface, certains députés récalcitrants ont déjà renvoyé deux fois le projet à la commission cantonale des travaux, où il est encore en attente. Je rappelle que ces compensations doivent être réalisées, car elles ont été définies dans le cadre d'une convention signée avec le Touring Club Suisse (TCS) pour le passage du tram Onex-Bernex. Je vois mal le Grand Conseil renier la parole donnée par un conseiller d'Etat écologiste, qui plus est!

Pour en revenir à la proposition PR-972, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter le crédit demandé, car il se situe tout à fait dans la marge des investissements prévus. De plus, c'est un projet nécessaire qui favorisera l'utilisation parcimonieuse des deniers de notre république.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie pour ce débat très riche qui, à partir d'un projet de dépôts de collections patrimoniales, a porté plus largement sur des questions de politique culturelle en général. Il est évident que chaque groupe peut légitimement y participer à sa manière! Je n'entends pas établir de hiérarchie sur la base des compétences culturelles des uns et des autres, car ce serait indigne d'un parlement.

J'aimerais vraiment insister sur certains aspects de la proposition PR-972 qui relèvent justement de la politique culturelle de la Ville. J'ai déjà abordé plusieurs de ces points, mais je tiens à les répéter pour que ce soit clair.

Tout d'abord, je reconnais que nous devons exposer davantage et prêter les œuvres de nos musées, mais il est inimaginable que la totalité de notre patrimoine soit en permanence exposée ou prêtée. En supposant que nous ayons la capacité technique de le faire, cela engendrerait des coûts dix fois supérieurs à ceux que nous avons fixés dans ce projet. En effet, ce ne seront plus des dépôts qu'il nous faudra alors, mais des halles d'exposition et toute une logistique de prêt.

En outre, nous prêtons déjà une très grande quantité d'œuvres. J'en suis moi-même impressionné! Depuis deux ans que je suis à ce poste, j'ai remarqué que nombre d'œuvres du Musée d'art et d'histoire sont sollicitées en permanence, ce qui constitue certainement l'un des meilleurs indicateurs de la valeur patrimoniale et culturelle de nos collections.

J'en viens maintenant à la question de la déontologie. Là aussi, certains mélangent un peu les sujets! Je me réjouis que plusieurs groupes rappellent leur préoccupation quant à l'origine des œuvres en possession de notre commune – surtout quand elles viennent de pays lointains. Toutefois, le travail de vérification demandé est déjà en cours. Sur ce point, je rends hommage à mon prédécesseur, grâce à qui Genève est la seule ville – à ma connaissance – à avoir mis sur pied

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

une commission de déontologie pour vérifier et gérer un par un les cas litigieux d'œuvres acquises il y a longtemps, avant l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des biens culturels.

J'attire cependant votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le fait qu'en termes de volume ces œuvres représentent une grande partie de notre patrimoine. Vous ne voudriez tout de même pas remettre en question la déontologie qui a présidé à l'acquisition des tableaux de Hodler ou de Vallotton! Ils sont au cœur du patrimoine genevois!

Je suis d'ailleurs très surpris que deux groupes de ce parlement qui se prétendent patriotes et défenseurs des valeurs de Genève fassent preuve d'un certain manque de respect – je suis désolé de le dire – pour l'histoire de notre canton, de notre communauté et des familles, riches ou non, qui ont contribué à enrichir le patrimoine genevois. C'est franchement indigne! (*Applaudissements.*)

Pour en revenir à l'audit demandé par le Mouvement citoyens genevois, je confirme que c'est objectivement une question intéressante. Je crois d'ailleurs me rappeler qu'un représentant de ce parti m'a demandé en commission quelle était la valeur pécuniaire de nos collections. Eh bien, elle n'est pas chiffrable, la plupart des œuvres d'art étant uniques et irremplaçables.

Le jour où nos Hodler brûlent, personne ne saura à combien d'argent évaluer cette perte. Il en va de même dans le cas beaucoup plus concret des fuites dans le toit du Musée d'art et d'histoire, qui nous ont obligés à évacuer en catastrophe des toiles de Corot. Elles ont une valeur d'assurance, bien entendu, mais on ne peut pas en évaluer le prix dans l'absolu car, si jamais elles étaient détruites par l'eau ou par le feu, elles seraient irremplaçables. M. Marin, directeur du Musée d'art et d'histoire, nous a dit qu'il en estimerait la valeur entre 1 et 10 milliards de francs! On ne pourra jamais donner de chiffres plus précis.

Au cas où l'audit demandé par le Mouvement citoyens genevois viserait simplement à dresser l'inventaire des œuvres en possession de la Ville, je précise que celui-ci existe évidemment déjà. Il n'est pas sérieux de prétendre le contraire! En revanche, je me demande à quoi servirait une évaluation financière de chaque pièce de notre patrimoine culturel. Elles ont une valeur d'assurance puisque les assurances l'exigent, mais à quoi bon vouloir en définir le prix dans l'absolu?

Vous voulez liquider des œuvres d'art, Mesdames et Messieurs les auteurs de l'amendement? Très honnêtement, je suis le premier à penser que certaines œuvres ne méritent pas d'être conservées, mais il est impossible de s'en séparer sous peine de ne plus avoir de nouveaux donateurs. Cependant, je confirme que nous sommes beaucoup plus sélectifs qu'avant, lorsqu'il s'agit d'accepter ou de refuser des donations. Quelqu'un a évoqué la nécessité d'une prise de conscience dans ce sens chez les directeurs de musée, mais c'est chose faite!

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Par exemple, je proposerai ce mercredi au Conseil administratif de refuser une donation sur la base d'un examen approfondi. Je sais que cela vexera les donateurs... Certains membres du Conseil municipal risquent même de recevoir des coups de téléphone de la part de gens qui trouvent scandaleux un tel refus. Mais nous serons fermes sur notre décision.

Quant à l'accès aux dépôts de biens patrimoniaux, Monsieur Menoud, les temps ont heureusement changé depuis votre époque; il est évident que je peux m'y rendre quand je le souhaite. Je vous prendrai volontiers par la main pour vous les faire visiter! J'adresse d'ailleurs la même invitation à la commission des travaux et des constructions et à celle des arts et de la culture, ainsi qu'à tous les membres du Conseil municipal intéressés.

Je dirai encore quelques mots sur le coût du projet présenté dans la proposition PR-972. Je comprends vos réticences, Mesdames et Messieurs. D'ailleurs, dépenser 50 millions de francs pour des entrepôts souterrains me fait mal aux tripes comme à vous! Cependant, nous avons comparé ce montant avec le prix d'autres dépôts patrimoniaux récemment construits, ce qui nous a permis de constater que notre projet correspondait parfaitement à la moyenne. L'importance de son coût est due au cumul des normes à respecter.

On prétend que les constructions sont plus chères en Suisse qu'ailleurs, mais ce n'est pas vrai. Le dépôt marseillais dont il a été question tout à l'heure n'est pas situé au bord de la mer mais à proximité de la gare, son prix n'a donc rien à voir avec des questions de protection contre l'eau. Or, il est du même ordre de grandeur que le projet genevois. Je le répète, nous devons respecter des normes de sécurité antivol, anti-incendie, hygrométriques et j'en passe! On peut le regretter mais, tant qu'à faire, autant que notre patrimoine soit bien casé. Il nous sera ainsi beaucoup plus facile de le mettre en valeur que s'il reste éparpillé comme c'est le cas aujourd'hui.

Enfin, j'en viens à l'argument selon lequel construire des dépôts de biens culturels au centre-ville – sur l'ancien site d'Artamis, en l'occurrence – coûte plus cher qu'à d'autres endroits du canton. Je le reconnais, mais je n'étais pas encore là quand le choix de cet emplacement a été fait. De toute manière, nous devons excaver le périmètre concerné pour assurer sa dépollution. Ce fameux trou existe donc et, s'il est vrai que l'on pourrait l'utiliser à d'autres fins que ceux prévus dans la proposition PR-972, il est hors de question d'y construire directement des logements – à moins de vouloir enterrer les habitants! – ou à plus forte raison d'y planter des arbres.

En sous-sol, il est logique de mettre des dépôts. Ce qui est important ici en termes de logement, c'est que nous pourrions ensuite construire des immeubles d'habitation au-dessus. En effet, les deux chantiers sont liés. Si vous retardez la construction des dépôts aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, 100 logements pas-

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

seront définitivement à la trappe. Il est donc urgent d'ouvrir ce chantier. Comme l'a dit mon collègue maire, le projet a été parfaitement planifié!

Pour ce qui est des investissements en général, nous traiterons bientôt – avec un peu de retard – le rapport sur le précédent PFI et nous aurons l'occasion d'en débattre à cette occasion. Mais le tableau des crédits d'investissements votés ou à l'étude en commission qui se trouve derrière moi n'a aucune signification opérationnelle. Ce qui compte, c'est l'investissement annuel que nous vous avons présenté en commission des travaux et des constructions ainsi qu'en commission des finances – mais nous pourrons le faire devant toute autre commission, si vous le souhaitez. Il n'est pas facile de respecter la jauge annuelle fixée, mais le Conseil administratif s'y emploie. Or le crédit demandé dans la proposition PR-972 s'inscrit dans ce cadre.

Quant au tableau derrière moi, je le répète, il n'a aucune signification et il est anxiogène, c'est pourquoi nous l'enlèverons! La dépense liée à certains des crédits dont il tient compte a été engagée il y a vingt ans, pour d'autres elle le sera dans dix ans... Nous fournirons au Conseil municipal des instruments d'information beaucoup plus fiables, comme nous l'avons déjà fait en commission. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour ce débat très enrichissant – je le dis très sincèrement – et je vous remercie de voter le crédit de la proposition PR-972.

M. Marc-André Rudaz (UDC). J'ai bien entendu les propos du magistrat au sujet des deux partis patriotiques qui manqueraient de respect pour le patrimoine de notre canton... Eh bien, je crains que nous n'ayons pas la même conception du patriotisme! Pour nous, c'est la défense des habitants de notre pays – et non pas prioritairement celle des valeurs patrimoniales. Il est évident que nous avons le devoir de protéger nos biens culturels et que cela fait partie de notre philosophie politique. Néanmoins, il est plus important à nos yeux de défendre les habitants de notre ville et de notre pays. Monsieur le magistrat de gauche Sami Kanaan, votre conception du patriotisme nous pose un sérieux problème!

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, toujours à propos de patriotisme, chacun sait que le peintre Vallotton mentionné tout à l'heure par le magistrat est un Genevois pure souche, n'est-ce pas... Je profite de la présence de nos amis du Conseil communal de la Ville de Lausanne pour leur proposer de récupérer un très beau tableau de leur très grand artiste et compatriote Félix Vallotton! M. Sami Kanaan se fera sans doute un plaisir de le leur offrir, puisqu'il n'y a pas de place pour le conserver dans les coffres des bons patriotes genevois...

Ensuite, il est clair que nous ne pouvons pas renier les dons des grandes familles dont la Ville a bénéficié dans le passé. Je pense notamment aux Favre,

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

aux Rappard, aux Revilliod... Mais qu'en ont fait nos autorités? On sait ce qu'il reste du Fonds Revilliod – vous le savez bien, chers collègues, c'est là où l'on a construit l'ONU et les organisations internationales. Il avait même légué des immeubles pour financer d'autres projets. Mais cela, on l'oublie!

La question n'est pas de savoir comment certains grands bourgeois du XIX^e siècle ont fait leur fortune, Monsieur le socialiste Kanaan, mais de reconnaître que les barons de la mine et du rail dont parle la chanson sont devenus riches grâce à l'exploitation honteuse des colonies, à l'esclavage et au travail forcé des femmes et des enfants. Il faut le dire! Toute cette richesse dont ces gens-là se pavanaient n'est pas tombée du ciel!

Vous avez tort de nous accuser de manquer de patriotisme. Nous sommes patriotes, mais pas cosmopolites comme vous et comme les donateurs que vous défendez. En tout cas, nous acceptons votre invitation d'aller visiter en vous tenant par la main les entrepôts de collections patrimoniales de la Ville – surtout ceux du Musée d'art et d'histoire, où l'on m'a rapporté que certaines pièces avaient tendance à disparaître!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement du Mouvement citoyens genevois concernant la délibération I est refusé par 57 non contre 10 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 52 oui contre 13 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 51 oui contre 13 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 51 oui contre 13 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV est acceptée par 52 oui contre 13 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération V est acceptée par 52 oui contre 13 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VI est acceptée par 52 oui contre 13 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VII est acceptée par 52 oui contre 13 non (1 abstention).

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VIII est acceptée par 52 oui contre 13 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IX est acceptée par 48 oui contre 13 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération X est acceptée par 52 oui contre 13 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération XI est acceptée par 52 oui contre 13 non (1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 42 185 500 francs, complémentaire au crédit de 8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011 (PR-906 II pour la réalisation d'enceintes de fouilles), destiné à la construction et aux aménagements intérieurs de dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève, situés à la rue du Stand N° 22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève, (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève), dont à déduire la participation de la Codha pour un montant de 779 000 francs, soit un montant net de 41 406 500 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 42 185 500 francs.

Art. 3. – Un montant de 1 036 053 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 2 967 300 francs de la part du crédit d'étude PR-641 voté le 6 avril 2009, soit un montant total de 44 373 800 francs, sera ajoutée au crédit de

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011 (PR-906 II), soit un total cumulé de 52 838 800 francs, et inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 142 700 francs destiné à la contre-prestation due pour la constitution d'une servitude d'usage exclusive en faveur de la Ville de Genève (MHN) pour l'utilisation d'un abri destiné aux collections patrimoniales du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences situés au boulevard Saint Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève. (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 142 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 547 000 francs, dont à déduire une subvention de l'Office fédéral de la protection de la population de 750 000 francs, soit un crédit net de 797 000 francs destiné aux aménagements intérieurs d'un abri de biens culturels pour les collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences, situé au boulevard Saint-Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 797 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 19 146 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 182 700 francs de la part du crédit d'étude PR-641 voté le 6 avril 2009, soit un montant total de 979 700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2045.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 451 600 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la FVGLS consacré à la rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard de Saint-Georges 41, situé sur la parcelle 4188, feuille 6 du cadastre de la commune

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 451 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 317 000 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections des Musées d'art et d'histoire situé à la rue du Stand N° 22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 317 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

DÉLIBÉRATION VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 31 400 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Musée d'ethnographie situé à la rue du Stand N° 22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 31 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

DÉLIBÉRATION VII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 36 600 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Fonds municipal d'art contemporain situé à la rue du Stand N° 22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 36 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

DÉLIBÉRATION VIII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 45 500 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Musée Ariana situé à la rue du Stand N° 22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 45 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

DÉLIBÉRATION IX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 15 000 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections de la Bibliothèque de Genève situé au boulevard Saint-Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 15 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

DÉLIBÉRATION X

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 89 700 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences situé au boulevard Saint-Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 89 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

DÉLIBÉRATION XI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 194 900 francs destiné au matériel informatique nécessaire au fonctionnement des dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève et des abris du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences situés à la rue du Stand N° 22 et boulevard Saint-Georges 41, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340, 4188 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 194 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2019.

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président, je demande le troisième débat, juste pour le plaisir...

Le président. Je mets cette demande aux voix, tout en rappelant que le troisième débat doit être accepté par le tiers des membres présents.

Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 57 non contre 8 oui.

Le troisième débat ayant été refusé, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un excellent appétit et je convie les membres du bureau du Conseil municipal à rejoindre les membres du bureau du Conseil communal de la Ville de Lausanne pour partager un repas.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 6194
 2. Communications du bureau du Conseil municipal 6194
 3. Pétitions. 6195
 4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de 11 crédits pour un montant brut total de 47 056 900 francs, dont à déduire des recettes pour un montant de 1 529 000 francs, soit un montant net de 45 527 900 francs, soit:
 - délibération I: un crédit brut de 42 185 500 francs, complémentaire au crédit de 8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011 (PR-906/II pour la réalisation d'enceintes de fouilles), destiné à la construction et aux aménagements intérieurs de dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève (plusieurs institutions culturelles), dont à déduire la participation de la Codha pour un montant de 779 000 francs, soit un montant net de 41 406 500 francs;
 - délibérations II et III: deux crédits pour un montant brut total de 3 689 700 francs destinés à la contre-prestation due pour la constitution d'une servitude d'usage exclusive en faveur de la Ville de Genève (MHN) et aux aménagements intérieurs d'un abri de biens culturels (collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences), dont à déduire la subvention de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) de 750 000 francs, soit un montant net de 2 939 700 francs;
 - délibération IV: un crédit de 451 600 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la FVGLS consacré à la rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard de Saint-Georges 41;
 - délibérations V à XI: sept crédits pour un total de 730 100 francs destinés au mobilier et matériel d'exploitation ainsi qu'au matériel informatique des dépôts et de l'abri de biens culturels précités.
- Ces 11 crédits concernent des objets situés à la rue du Stand 22 et au boulevard Saint-Georges 41, parcelles N^{os} 99, 100, 101, 102, 3340, 4188 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève,

section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève,
(future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève) (PR-972 A). . 6196

Le mémorialiste:
Ramzi Touma